



## NUMÉRO 135

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2010

#### QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

Une communication financière est jointe au dossier

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**1** - Adhésion au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**2** - GPSO – Convention de mise à disposition des locaux du conservatoire et de remboursement de prestations - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention afférente.

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**3** - Personnel communal. Mesures diverses.

#### COMMISSION DES FINANCES

**4** -Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2010 relative au budget principal et aux budgets annexes – Modification d'attribution d'une subvention de fonctionnement – Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative au Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle avec le Conseil général des Hauts-de-Seine – Remises gracieuses – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**5** - Centre Communal d'Action Sociale - Prestations de services - Mise à disposition de moyens et ressources -

Autorisation donnée au maire pour signer la convention afférente

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**6** - Dispositif d'Accompagnement Social lié au Logement (ASL) – Convention de financement avec le Conseil Général - Autorisation de signature.

**7** - Communication sur les résultats sportifs. (sur table)

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**8** - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2010.

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**9** - Société publique d'aménagement (SPLA) – Cession d'une action à la ville de Sèvres

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

**10** - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – révision simplifiée Ile Seguin – Lancement de la procédure, objectifs poursuivis et modalités de concertation.

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

**11** - Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine - Convention cadre – Droit de préemption renforcé - Périmètres – Délégation du droit de préemption urbain - Approbation et autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**12** - Etablissements d'accueil de la petite enfance –

Mesures de gestion – Modification du règlement financier applicable aux jardins d'éveil municipaux

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**13** - Etablissements d'accueil de la petite enfance – Gestion des structures multi-Accueil "Les Mouettes" (rue Heinrich) et "Au Bonheur des Ours" (rue Koufra) - Autorisation donnée au Maire de signer le marché correspondant

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES**

**14** - G.P.S.O. - Conservatoire à Rayonnement Régional - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt – Adhésion de la communauté d'agglomération à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.).

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES** **5** - Musées municipaux – Convention de groupement pour la réalisation du catalogue de l'exposition Les nus de Marcel Gromaire – Conventions de dépôt avec le Fonds national d'art contemporain et Mme Denise Yencesse -Autorisation et approbation.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

**16** - Convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine relative au financement de l'Espace Santé Jeunes et conventions de partenariat avec le Centre de dépistage anonyme et gratuit / hôpital Ambroise Paré, le centre Arthur Rimbaud hôpital de Villejuif et l'association Trait d'Union – Autorisation donnée au maire pour signer.

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**7 OCTOBRE -18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE**  
**À 19 HEURES.**

L'an deux mille dix, le 8 juillet à dix neuf heures cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante huit pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 1er juillet 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 48

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM. Louap, Mougin, Gardillou, Mme Bouée, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mme Fathallah, M. Fournier, Maires-Adjoints, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Melle Lorber, M. Papillon, M. Bacchetta, Mme De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, MM. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Cohen, M. Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Mme Laureau, Mmes Vouette, Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excuses représentés : 6

Mme Godin qui a donné procuration à M. Louap  
Mme Montiers qui a donné procuration à M. Baguet  
Mme de Rose qui a donné procuration à Mme de Villepin  
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard  
Mme Kamatari qui a donné procuration à Mme Avarde  
M. Fusina qui a donné procuration à Mme Vouette (jusqu'au point n°3)

Absent : 1  
Mme Pineau

Monsieur Labrunye a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.**

### **Mme Shan**

J'ai une question sur la décision n°100. En quoi la ville est liée à un conflit qui semble ne concerner que deux particuliers ?

Sur la 102, peut-être que c'est moi qui ai mal suivi, qui est le jury de l'événement "Tremplin Go West" ?

Il y en a une qui revient deux fois, la 99 et la 101 sont identiques.

### **M. Baguet**

M. Fournier va vous répondre sur la composition du jury Go West.

### **M. Fournier**

Question à chaud, je ne vais pas répondre de manière rock, mais il y avait des représentants de la FNAC, qui est un partenaire du Tremplin, ensuite un journaliste de Rock & Folk, quelqu'un qui s'occupe de Chorus 92, et moi-même.

### **M. Baguet**

Je ne sais pas quoi vous répondre à propos de la décision n° 100. Il est indiqué "injures à caractère racial, rébellion, menaces de mort" entre deux personnes. J'imagine qu'une de ces deux personnes est un employé municipal. Nous vérifierons pendant la séance du conseil municipal et nous vous donnerons la réponse à la fin de celle-ci.

Vous dites que les décisions 99 et 101 sont identiques. Il y en a une qui est une procédure de défense en première instance et l'autre qui est une procédure d'appel. Nous vous donnerons les réponses.

Y a-t-il d'autres questions ?

### **M. Fourcade**

Je vous félicite pour les informations sur les opérations financières, les fiches sont très claires. A chaque conseil, c'est très bien. Comme cela, nous pouvons suivre l'évolution de la charge financière de la dette et de la trésorerie.

### **M. Baguet**

Merci.  
Je mets aux voix ce compte-rendu des décisions.

*Adopté à l'unanimité.*

## **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 JUIN.**

### **M. Tisseyre**

Monsieur le Maire, ce n'est pas tout à fait sur le PV à proprement parler que j'émet des observations, mais sur la retranscription des questions orales de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2010, sur le site Internet de la ville où je suis appelé "Mme Jean-Michel Tisseyre" sur le lien renvoyant sur la vidéo de la question. Séance tenante, je vous ferai grâce de la démonstration, mais je dispose à ce jour des attributions ad hoc qui me permettent de prétendre au genre masculin. Je vous prierais donc de rectifier cette méprise.

### **M. Baguet**

Nous corrigerons le site internet.

*Le PV est adopté à l'unanimité.*

## Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Monsieur le Maire,

Les élèves des ateliers d'art plastiques de notre ville ont reçu récemment un courrier daté du 4 juin 2010 de la part de la directrice de la Culture les enjoignant à procéder à une préinscription via un formulaire associé, ce dans le cadre d'une opération de rationalisation.

Ce courrier a d'emblée jeté le doute et l'inquiétude parmi les élèves, car cette procédure a annulé les préinscriptions déjà effectuées.

Comme vous le savez, ces cours d'un excellent niveau sont très appréciés et très courus des Boulonnais. Les participants, qui sont très attachés à cette prestation de qualité, sont inquiets quant à l'avenir et la pérennité de cet enseignement eu égard la formulation et la teneur de ce courrier. Pouvez-vous nous assurer, Monsieur le Maire, de la continuité de cet enseignement dans notre ville suivant des modalités identiques à celles que connaissent actuellement les élèves des ateliers d'art plastiques en termes d'offres, de qualité, de conditions, de créneaux et de tarifs ?

Monsieur le maire, je vous remercie.

## Réponse de Monsieur Pascal Fournier à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Cher collègue,

Les ateliers d'art plastique offrent 1 220 places. 688 demandes avaient été enregistrées en début de campagne d'inscription en juin, et on dénombre à ce jour 860 inscrits. D'où le constat d'une inadéquation évidente entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, les taux de fréquentation des cours pendant la saison 2009/2010 ont été souvent très inférieurs à 50%, laissant apparaître une baisse d'assiduité au fil de l'année. Cette situation pénalise les nouveaux Boulonnais souhaitant s'inscrire en cours d'année.

D'autre part, les recettes provenant des participations des élèves ne compensent qu'à 48% les dépenses engendrées par cette activité de loisir récréatif de qualité reconnue.

Un questionnaire a été adressé par la direction des affaires culturelles. Les réponses des élèves à cette campagne d'inscription ont été analysées de façon exhaustive et les remarques sur la nécessité de maintenir un choix large de disciplines et d'horaires ont été prises en considération. Les résultats de cette évaluation laissent toujours apparaître une demande qui reste encore inférieure à l'offre actuelle mais qui privilégie la personnalisation de la relation avec les professeurs. Facteur essentiel, et nous le comprenons parfaitement de cet enseignement.

Aussi comme l'an passé, il est décidé de maintenir l'ensemble des cours qui auront un effectif d'inscrits supérieur ou égal à 10 après la clôture des inscriptions en septembre.

Par ailleurs sera appliqué le principe approuvé par le conseil municipal, selon lequel toute inscription vaut paiement, afin de matérialiser l'engagement des postulants.

Lors de son rendez-vous avec les professeurs le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le député-maire les a incités à contribuer de façon plus importante à la fréquentation de leurs cours, en s'impliquant davantage dans les campagnes d'inscription et en assurant une publicité. De plus, au regard des coûts réels pour la Ville de cette activité et dans le cadre de la révision générale annuelle de la tarification des activités municipales qui intervient en décembre, il est envisagé de présenter au Conseil municipal une augmentation des tarifs applicable en janvier 2011. Ces tarifs étant aujourd'hui bien en-dessous de ceux pratiqués à Paris et dans les villes environnantes

En fonction des résultats de cette année, une nouvelle évaluation pourra avoir lieu, en amont des inscriptions, au printemps 2011.

Avec le député-maire, je souhaiterais conclure en vous précisant toute l'importance des Ateliers d'arts plastiques dans l'action culturelle de Boulogne-Billancourt. Non seulement, ils demeurent un formidable lieu d'échanges et de partage mais également un moyen de s'épanouir, que l'on souhaite ou non être reconnu dans sa pratique artistique. Ainsi depuis plus de deux ans, la promotion et la valorisation des talents boulonnais est l'un des axes fondateurs de notre politique culturelle : concours de peinture, de sculpture et de photographie, journées portes ouvertes, cycle talents boulonnais pour exposer les meilleurs... autant de créations et d'initiatives qui vont dans le sens d'une reconnaissance de nos artistes qu'ils soient en herbe ou professionnels.

Il faut à notre sens, poursuivre cette démarche en faisant du mieux possible connaître les Ateliers d'arts plastiques. Ils demeurent en effet l'une des belles vitrines de la dynamique créative de Boulogne-Billancourt, qu'il s'agit de faire reconnaître. En ce sens, vient d'être éditée pour la première fois une brochure dédiée aux Arts Plastiques afin d'en faire la promotion. De même, autre grande première, une exposition dans la Nef de l'Espace Landowski vient d'être organisée, elle permet ainsi aux élèves de mieux mettre en scène et en valeur leurs créations.

Ainsi comme vous pouvez le constater concrètement, la municipalité reste très attachée à cet enseignement autant qu'à son bon fonctionnement.

## Question orale posée par Madame Agnès Bauche

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Lors du conseil municipal du mois de juin, nous avons voté les tarifs d'occupation sur trottoirs et sur rues pour les commerces et restaurants.

Pouvez-vous définir la totalité des modalités d'attribution de ces espaces, libres ou couverts, ainsi que les délais de réponses écrites apportées par la mairie à chaque commerce qui en fait la demande ?

## **Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale posée par Madame Agnès Bauche**

Mes chers collègues,

L'occupation du domaine public par des commerces ou des restaurants, qu'il s'agisse d'espaces libres ou couverts, sur trottoirs ou sur chaussée, est un sujet délicat qui repose sur la recherche du meilleur équilibre entre le souhait légitime de prospérité des exploitants, l'attente par les clients d'une animation de qualité, le respect du voisinage, sans oublier la libre circulation des piétons et des utilisateurs de la voirie. L'équation à résoudre est comme vous le voyez complexe !

De plus, au fil des années, des situations hétéroclites se sont figées, des libertés excessives ont été prises par untel ou untel, même des décisions municipales maladroites ont abouti à des régimes inégalitaires.

Pour répondre à votre question, en droit, toute occupation du domaine public est conditionnée à un arrêté du maire, très généralement signé par délégation par le maire-adjoint en charge de l'espace public.

Les autorisations sont délivrées ainsi par le maire après examen des dossiers par les services municipaux.

Pour les voies départementales, c'est un arrêté du Préfet qui, après examen du dossier par ses services et après avis de la Ville, autorise l'occupation du domaine public.

Je ne rentrerai pas dans le détail des différentes situations ; sachez toutefois qu'à la demande du député-maire, une commission destinée à instruire et à émettre un avis sur les demandes vient d'être mise en place et s'est réunie une première fois le 25 juin dernier.

Elle se compose de membres élus permanents : Maire-Adjoint chargé de l'espace public, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, Maire-Adjoint chargé des affaires économiques.

Et de membres élus invités : Maires-Adjoints et conseillers délégués des quartiers concernés par les demandes présentées en séance.

Enfin, assistent à cette commission les services de la Ville (Direction de l'Espace Public) et de GPSO également concernés.

La commission devant se réunir toutes les mois, sauf en période estivale, les délais de réponse aux pétitionnaires devraient être de l'ordre de 2 mois.

## **M. Baguet**

Nous souhaitons bon travail à cette commission.

## **Question orale posée par Madame Martine Even**

Monsieur le maire,

Certains élus de notre groupe ont eu récemment l'opportunité de visiter les locaux du commissariat de police de notre ville. Ils ont pu se rendre compte de visu de l'état de délabrement dans lequel ces locaux se trouvent. Le constat est édifiant : des conditions de travail indignes pour les fonctionnaires de police, les aménagements de cellules inadaptés, des moyens de fonctionnement insuffisants. Pour exemple, deux voitures en week-end pour couvrir les interventions sur le territoire de Boulogne-Billancourt.

Alors que nos concitoyens attendent beaucoup en matière de sécurité et en attendant le nouveau commissariat promis dans votre programme de campagne électorale, quelles mesures la municipalité peut-elle prendre d'ores et déjà pour améliorer les conditions matérielles de travail de nos fonctionnaires de police ?

## **Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale posée par Madame Martine Even**

Madame la conseillère municipale, chers collègues,

L'état de « délabrement » - pour reprendre votre terme - des locaux du commissariat de police de Boulogne-Billancourt est, malheureusement, un constat que nous faisons tous et qui, d'ailleurs, a fait l'objet d'une notification de l'administration centrale, qui avait été largement médiatisée.

Ce commissariat de district, qui coordonne je le rappelle, les commissariats des neuf villes voisines, est un bâtiment classé ce qui, notamment, fait obstacle à la pose de barreaux là où ils seraient nécessaires.

Loué à l'euro symbolique par le Ministère de l'Intérieur, ces locaux se révèlent, pour reprendre quelques-uns des termes cités dans le rapport de Monsieur Jean-Marie Delarue, conseiller d'Etat, contrôleur des lieux de privation de liberté, qui l'avait visité le 16 octobre 2008, « vétustes et inadaptés ».

Si la Ville continue d'assumer les travaux d'entretien comme, par exemple, fin novembre 2009, la réfection de l'ascenseur pour 26.677,98 euros ou lors d'interventions d'urgences, notamment de dégorgements et de curetages des canalisations des sanitaires, ce site est entièrement à repenser.

Nous avons aussi réalisé, à la demande des services de police, la rampe d'accès destinée aux handicapés en octobre 2009.

Permettez-moi de rappeler que Monsieur Pierre-Christophe Baguet, en sa qualité de député, avait saisi en janvier 2008 le Ministre de l'Intérieur d'alors, Madame Michèle Alliot-Marie, sur l'opportunité de la mise à disposition du terrain nu tout proche, actuellement dédié au stationnement des véhicules de la Police nationale.

Le gouvernement en était, à l'époque, totalement convenu, et le Préfet des Hauts-de-Seine s'en était d'ailleurs ému auprès du maire de l'époque. Une subvention du conseil général de 571 684 euros pour l'extension des locaux avait même été inscrite mais, faute d'être utilisée, nous l'avons malheureusement perdue.

Depuis le début de cette mandature, nous faisons tout pour faire aboutir ce projet.

Aujourd'hui, nos équipes travaillent en liaison avec celles de la Préfecture et du Conseil général et nous attendons du Préfet, la confirmation des besoins mais aussi de l'estimation des coûts.

En ce qui concerne la sécurité dans notre Ville, je tiens à rappeler notre volonté de renforcer la police municipale en augmentant ses effectifs et ses moyens. Nous avons même élargi ses plages horaires d'intervention et de disponibilité.

Enfin, permettez-moi de vous indiquer qu'outre un Centre de Supervision Urbain (CSU), qui vient de s'ouvrir au rez-de-jardin et qui permet la mutualisation de nos images avec celles de la Police nationale, nous engageons un plan de vidéo-protection très ambitieux pour la ville.

Nous aurons, évidemment, l'occasion d'en reparler.

Ces moyens participent à la sécurisation de la ville et de nos concitoyens et, pour répondre plus spécifiquement à votre question, « soulagent » aussi les forces de l'ordre plus à même de se consacrer, ainsi, à leurs missions.

Dans un même esprit, nous avons institué, avec la Police nationale, des patrouilles mixtes Police municipale / Police nationale qui permettent à cette dernière de dégager du personnel afin de démultiplier sa présence sur le territoire de la ville.

Il en est de même d'actions plus ponctuelles comme, par exemple, notre plan « tranquillité vacances », renouvelé cette année et qui avait, lors de son lancement l'été dernier, donné d'excellents résultats.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

## Question orale posée par Madame Judith Shan

Monsieur le maire,

Peut-on avoir connaissance du montant annuel collecté lors de la location des emplacements lors des différentes brocantes et vide-greniers organisés par la Ville ?

Monsieur le maire, je vous remercie.

## Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale posée par Madame Judith Shan

Mes chers collègues,

2010 connaîtra la 20<sup>ème</sup> édition de la brocante Pierre Grenier et la 9<sup>ème</sup> édition de la brocante Rhin et Danube.

Ces manifestations accueillent de nombreux exposants professionnels mais aussi amateurs, essentiellement Boulonnais (plus de 75%), ainsi que des milliers de visiteurs.

La Ville intervient pour ces deux manifestations en accordant une autorisation d'occupation du domaine public avec pour contrepartie le paiement d'une redevance calculée sur la base d'un forfait et du nombre de mètre linéaire occupé. La recette encaissée pour les vides greniers de la Route de la reine et de Pierre Grenier s'est élevé en 2009 à 7 460 euros.

Elle organise également le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que le nettoyage avant et après les manifestations. Ces manifestations sont coordonnées par le service de la vie des quartiers.

D'autres manifestations de cette nature existent à Boulogne-Billancourt mais sur des domaines privés, où la Ville n'intervient pas.

## M. Baguet

Avant de commencer notre conseil, je voudrais vous communiquer deux informations.

La première : je suis persuadé que vous partagerez avec moi le bonheur de retrouver notre directeur général des services, Pascal Guéant, ici présent.

*(Applaudissements.)*

Pour l'instant, nous optons pour une rentrée progressive. M. Jacques continuera à assurer l'intérim de la direction générale des services jusqu'au 1er septembre et M. Guéant retrouvera ses fonctions au 1er septembre.

La deuxième information ; je voulais vous présenter Michel Sironneau, mon nouveau directeur de cabinet, qui prendra la place de Thibault de Sade, nommé directeur de cabinet du président de GPSO. Michel Sironneau a été chef de cabinet de plusieurs ministres, il arrive directement de Corse où il était directeur de cabinet du président de l'assemblée territoriale.

## 1 - Adhésion au syndicat mixte ouvert d'études paris métropole

### Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, rapporteur.

Mes chers collègues

Au lendemain de la fusion des deux communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine ; Grand Paris Seine Ouest et les 7 villes qui la composent, affirment leur volonté de peser dans le débat du Grand Paris.

Le développement de l'agglomération parisienne doit répondre en effet à des enjeux communs qui dépassent le simple cadre communal. Le rayonnement métropolitain, le maintien de la diversité sociale, la maîtrise du foncier et la

construction de logements, l'harmonisation des politiques de déplacements, la réduction des disparités territoriales sont autant de problématiques qui ne peuvent être efficacement traitées que par une coopération renforcée entre tous les acteurs de ce territoire dense à vocation internationale.

La Conférence métropolitaine de l'agglomération parisienne a été mise en place à Vanves le 7 juillet 2006 pour débattre de ces enjeux et constituer un espace de dialogue informel entre tous les élus de l'agglomération : elle s'est ainsi réunie à 12 reprises entre juillet 2006 et juin 2009.

Dans le cadre de la réflexion sur le « Grand Paris », les participants de la Conférence métropolitaine se sont entendus pour transformer cet espace informel en un syndicat mixte ouvert d'études.

La création du syndicat « Paris Métropole » au printemps 2009 répond à la nécessité d'organiser et de donner des moyens supplémentaires à la réflexion des élus en conservant une souplesse de fonctionnement. Le lancement de la structure a été effectif à partir de sa séance du 10 juin 2009.

Plus de 110 membres : communes, intercommunalités, départements et la Région Ile-de-France sont réunis pour échanger sur des axes majeurs des politiques publiques (déplacements, logement, développement économique...), et optimiser les réponses à apporter aux besoins des habitants de l'agglomération parisienne.

Cette initiative a pour ambition de :

- préciser les objectifs communs des collectivités territoriales et des EPCI adhérents,
- anticiper les évolutions économiques, sociales, environnementales et financières du territoire métropolitain au sein de la Région Ile-de-France,
- optimiser la coordination des actions en matière de développement urbain.

Pour ce faire trois objectifs sont assignés au syndicat :

- la définition des partenariats possibles pour des projets de dimension métropolitaine
- une réflexion et des propositions sur la solidarité financière au sein de la métropole et à l'échelle régionale
- une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Le syndicat est constitué pour une durée limitée à la réalisation de son objet. Il est administré par un comité composé de l'ensemble des membres, chacun représenté par un délégué disposant d'une voix délibérative. Ce délégué est obligatoirement un élu désigné par son assemblée délibérante. Ce comité se réunira au moins trois fois par an.

Le comité syndical est composé de deux collègues organisés ainsi :

- Collège « Communes, EPCI »
- Collège « Départements et Région ».

Les délibérations sont prises à la majorité qualifiée des

deux tiers des suffrages exprimés, sauf celles relatives aux statuts et aux règles de contributions des membres qui devront être prises à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés au sein de chacun des collèges.

Pour les communes ou EPCI, la contribution de chaque membre sera fonction du nombre d'habitants avec pondération liée au potentiel financier. Les règles de pondération applicables seront déterminées par le comité syndical.

Sous réserve de modifications ultérieures décidées par le comité syndical, le point de cotisation est fixé dans les statuts, au maximum à 15 centimes d'euro par habitant pour les Communes. Cela représente une contribution pour la Ville de Boulogne-Billancourt d'un montant de 16 806.45 euros environ par an au maximum. (112 043 habitants au 1er janvier 2010)

Le projet du Grand Paris vient d'être relancé par le Président de la république et nous nous en félicitons. Ceci exposé, il vous est proposé d'approuver le principe de l'adhésion de notre Commune au syndicat Paris Métropole.

## **M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.**

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas participé au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.**

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. M. Fourcade a annoncé qu'il présenterait sa candidature au poste de suppléant au nom du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

## **M. Baguet.**

Effectivement. Y a-t-il des demandes de parole ?

## **Mme Vouette**

Monsieur le Maire, nous nous félicitons de ce que les villes des Hauts-de-Seine acceptent enfin de discuter sur l'avenir de l'agglomération parisienne. Cela était retardé de plusieurs années. On se réjouit que cela se débloque.

Notre groupe votera cette délibération.

## **Mme Shan**

Le SDRIF est enfin devenu, au bout de 18 mois, notre document de référence en matière de développement du territoire et le Syndicat Mixte Paris Métropole est devenu par la même occasion fréquentable.

Boulogne-Billancourt, tel GPSO, ne pouvait pas rester un

village d'irréductibles au cœur de l'agglomération Ile-de-France. Je me réjouis de cette adhésion.

## M. Tisseyre

Monsieur le Maire comme vous le rappeliez, après GPSO, après le département du 92, c'est maintenant au tour de notre ville de manifester son intérêt pour Paris Métropole. Nous notons avec satisfaction que les premiers détracteurs de Paris Métropole se résolvent enfin au bon sens et revoient leurs positions initiales quant à l'action de Paris Métropole en y adhérant.

Notre groupe approuve cette démarche d'adhésion et en attend beaucoup.

Nous souhaitons que notre ville, forte de ses 112 000 habitants et bientôt plus, prenne toute sa place dans les débats et chantiers menés de front sur Paris Métropole, en particulier sur la problématique des déplacements, du logement, du développement et solidarité qui sont des domaines qui intéressent, nous ne le savons que trop, les Boulonnais.

Nous émettons le vœu d'être régulièrement informés de l'avancement des travaux au sein du Conseil municipal.

## M. Solère

Je veux me réjouir que le président de la Région et que tout le monde ait aujourd'hui arrêté un peu les postures de principes politiques qui bloquaient les avancées sur le Grand Paris. Le fait que l'Etat, la région Ile-de-France, la ville de Paris soient maintenant dans une logique constructive pour essayer d'avancer sur le projet, qui est celui du gouvernement, du Grand Paris, est une bonne chose.

La ville de Boulogne-Billancourt, comme les villes de GPSO, adhère à ce syndicat. Le département des Hauts-de-Seine y a également adhéré à l'occasion de la dernière séance du Conseil général. C'est d'autant plus nécessaire que beaucoup d'aménagements pour Boulogne-Billancourt, mais également pour la ville de Paris, devront être harmonisés.

J'ai vu, comme vous tous dans la presse, les projets évoqués par la ville de Paris. Ce sera un organe, au-delà du Grand Paris, de concertation entre les différentes villes.

Je me réjouis de cette démarche collective et constructive.

## M. Baguet

D'autres demandes de parole ?

Mme Shan, je voulais juste corriger. Le SDRIF n'est pas encore arrêté, il est juste transmis au Conseil d'Etat. Je parle sous le contrôle de Jean-Pierre Fourcade pour rebondir sur ce que vient de dire M. Solère, il faudra que cette adhésion soit reçue comme un appel au dialogue. Il ne faudrait pas que la ville de Paris, dans le cadre de ses propres réflexions et de ses

aménagements, décide toute seule d'un certain nombre de choses. On l'a vu, nous sommes directement concernés par notamment le projet de Jean Bouin, la piscine Molitor ou Roland Garros. Il serait bon que l'on soit un peu plus associé.

J'ai déjà demandé une étude sur les 4,2 kilomètres de frontière entre Paris et Boulogne-Billancourt. Nous sommes la ville qui a la plus longue frontière avec Paris. Il serait raisonnable que dans le cadre de Paris Métropole, si nous n'arrivons pas à le faire en direct, que nous le fassions par Paris Métropole, et quand des décisions sont prises notamment sur la fermeture des voies sur berge, cela impacte directement les villes riveraines de Paris, Issy-les-Moulineaux pour la RD7 et nous pour la RD1. Il faudrait que nous soyons un peu plus informés de ce qui va se passer.

En tout cas, nous adhérons à Paris Métropole. C'est une bonne chose. Nous serons nombreux à le faire : la communauté Paris Seine Ouest, toutes les communes de GPSO vont le faire et beaucoup de communes des Hauts-de-Seine vont le faire également. Il y a un collège des communes et des intercommunalités et un collège des départements et de la région. Dans le premier collège, il y a aujourd'hui 110 adhérents. GPSO va représenter 8 adhésions. Nous allons pouvoir peser et surtout participer aux réflexions.

Nous devons désigner deux candidats.

J'ai reçu la candidature comme titulaire de Mme Bruneau, et comme suppléant les candidatures de M. Mougin et de M. Fourcade.

Il n'y a pas d'autres candidatures ? *Aucune.*

Je vous propose de mettre aux voix la candidature de Mme Bruneau comme titulaire.

Vote : Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme Bruneau est élue.

Sur la candidature du représentant suppléant,

Vote pour la candidature de Jean-Pierre Fourcade ? 10 voix pour. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Vote pour la candidature de M. Mougin.

M. Mougin est élu.

## Mme Vouette

Il faudrait peut-être voter les autres articles de la délibération ? Vous avez 4 articles.

## M. Baguet

Vous voulez un vote séparé par article ?

## Mme Vouette

Vous voulez faire voter la délibération ?

## M. Baguet

Je vous demande si vous voulez un vote séparé par article.

## Mme Vouette

Si vous enlevez l'article 3, on vote les trois autres, mais le conseil doit se prononcer officiellement.

## M. Baguet.

Nous le ferons formellement. Je veux bien mettre la délibération aux voix. J'ai bien compris que vous vouliez voter pour, Madame Vouette. Nous aurons ce plaisir d'avoir un vote unanime sur les articles 1, 2 et 4.

## M. Cohen

Nous sommes d'accord, nous ne trouvons pas cela bien que M. Fourcade ne soit pas suppléant.

## M. Baguet

C'est un commentaire.

## M. Cohen

Oui, je vous explique. A ce titre, comme il a fait partie de la création de ce Grand Paris et qu'il s'en occupe, il a le droit de le voter, mais notre groupe, pour manifester son mécontentement, ne souhaite pas participer au vote.

## M. Baguet

Sur aucun des articles ?

## M. Cohen

Oui.

Les articles 1, 2 et 4 : le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote. Le groupe @lternance vote pour, ainsi que la majorité.

## La délibération n°1 est approuvée.

## 2 - GPSO - convention de mise à disposition des locaux du conservatoire et de remboursement de prestations - autorisation donnée au maire pour signer la convention afférente.

## Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,  
Par actes en date des 17 octobre 1977 et 23 et 25 septembre

1987, la Ville a acquis divers terrains situés 4 à 10 et 20 à 30 bis rue de la Bellefeuille en vue de construire divers équipements publics dont un conservatoire de danse et de musique et ses annexes.

La communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest créée au 1er janvier 2010, exerce :

■ la compétence optionnelle suivante : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

■ la compétence facultative suivante : L'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Conformément aux dispositions des articles L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée dans le cadre d'une convention précisant la consistance, la situation juridique et l'état des biens. La Ville doit donc mettre à disposition de GPSO l'ensemble des biens meubles et immeubles affectés à l'enseignement de la musique et de la danse dénommés CRR "Conservatoire à Rayonnement Régional" principalement situé, 22 rue de la Bellefeuille. La remise de ces biens a lieu à titre gratuit et GPSO, bien que non propriétaire, en assumera l'ensemble des obligations.

GPSO a déjà la jouissance des biens, par la prise de possession réelle, dès avant ce jour et par l'effet de la création de GPSO ; la présente convention qui vous est proposée venant constater et formaliser cette jouissance. Des dispositions spécifiques seront traitées dans le cadre de conventions accessoires annexes.

En conséquence, il vous est proposé, mes chers collègues, d'autoriser le maire à signer avec GPSO la convention portant sur la mise à disposition par la Ville des biens du Conservatoire à Rayonnement Régional.

## Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance a souhaité savoir quand aurait lieu le débat sur la localisation du conservatoire. Il a demandé s'il était prévu de modifier l'itinéraire du SUBB pour desservir l'île Seguin, qui est un lieu excentré.

Une réunion a eu lieu avec les parents d'élèves, les représentants des étudiants.

En parallèle, une étude est conduite par Alain Louvier sur la programmation des travaux. En moyenne, sur l'ensemble des personnes fréquentant le conservatoire, la distance au site restera la même.

En revanche, la question de la desserte et de l'accessibilité doit être pensée. Depuis le 21 juin, la desserte du SUBB a d'ailleurs été modifiée.

## La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

### 3 - Personnel communal. mesures diverses

#### Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur,

Mes chers collègues,  
La présente délibération comporte 6 points :

##### 1 - L'actualisation du tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs de la collectivité est par nature fluctuant car il est lié aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux.

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la Ville vous sont aujourd'hui proposées résultant de la réussite aux concours de la fonction publique territoriale, des promotions internes et des besoins des services suite à des vacances de postes ou de l'évolution des missions : 33 postes. Il est également proposé la modification du nombre d'heures à temps non complet d'un poste de professeur d'enseignement artistique. (Annexe 1)

Par ailleurs, il est soumis à votre approbation la création de 23 postes budgétaires supplémentaires (annexe 2) afin de répondre aux besoins nouveaux de la Ville résultant :

- d'une part, de l'ouverture d'équipements nouveaux, à savoir le musée Paul-Belmondo et l'ensemble scolaire Robert Doisneau (école maternelle, école élémentaire, deux centres de loisirs, un gymnase) dont la date de mise en service est fixée le 1er septembre prochain. La création porte ainsi sur des emplois d'accueil, de gardiennage, d'asem, d'infirmière et d'assistant social-éducatif, mais aussi d'animateur et d'adjoint d'animation.

- d'autre part, le recrutement de deux cadres supplémentaires à la direction des affaires financières et d'une assistante au service de la communication interne.

##### 2 - Recrutement d'agents requérant des compétences particulières

Compte tenu des spécificités des emplois concernés, il vous est demandé d'autoriser le maire à recruter sur l'emploi suivant dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéas 5 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Un responsable de la cellule observatoire et statistiques

Sous l'autorité directe du directeur général des services, l'agent se verra confier la responsabilité d'animer et d'encadrer une équipe de 4 personnes. Chargé de collecter et d'organiser le traitement d'informations pour développer des fonctions d'observation et d'anticipation, il aura également pour missions de conduire des études dans différents champs d'intervention pour aider à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité. Il veillera en outre à diffuser et à promouvoir des résultats d'études socio-démographiques et participera à l'enquête annuelle du recensement.

La rémunération de l'intéressé sera définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Deux chargés d'études sociodémographiques statistiques

Sous l'autorité du responsable de la cellule observatoire et statistiques, les deux agents se verront confier la mission de collecter et d'organiser le traitement d'informations pour développer des fonctions d'observation et d'anticipation, de conduire des études dans différents champs d'intervention pour aider à la définition des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité. Enfin, ils participeront à l'enquête annuelle du recensement.

La rémunération des intéressés sera définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- Un responsable de l'unité recrutement-mobilité

Au sein de la direction des ressources humaines, sous l'autorité du chef de service recrutement, formation et instances paritaires, l'agent est chargé d'encadrer les agents relevant de l'unité recrutement-mobilité. Il doit organiser et mettre en œuvre le processus de recrutement, anticiper les besoins de la collectivité en matière de compétences, élaborer les outils, analyser les demandes et la définition des profils de poste, organiser les processus de mobilité interne, analyser les candidatures, construire et mettre en œuvre un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants.

Au plan personnel, la personne recherchée devra, outre les connaissances techniques ci-dessus, faire preuve de compétences affirmées de communication, de management, et de négociation.

La rémunération de l'intéressé sera définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste est actuellement pourvu par un agent contractuel.

- Un directeur de l'urbanisme et de l'aménagement

Sous l'autorité du directeur général chargé de l'aménagement de la cité, l'agent est chargé de participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme, de coordonner l'ensemble des projets portés par la direction de l'urbanisme et de l'aménagement, d'initier les opérations d'urbanisme relevant de la Ville, d'ani-

mer le service du droit des sols et de suivre l'instruction des autorisations d'urbanisme. Enfin, il devra assurer la liaison avec les élus, les autres directions et les différents partenaires institutionnels (SAEM Val de seine, communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest...).

La rémunération de l'intéressé sera définie par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

- Un directeur de la prévention et de la sécurité

Sous l'autorité du directeur général des services, l'agent est chargé de l'organisation de la direction et des opérations, de la prévention/dissuasion, de la coordination des interventions sur le terrain, du développement et du suivi des partenariats institutionnels, du management opérationnel des services et du pilotage et l'animation des équipes placées sous sa responsabilité.

La rémunération de l'intéressé sera définie par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou administrateurs territoriaux.

### 3 - Modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service

Par délibération n°46 du 19 décembre 1988, le conseil municipal a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, en raison des contraintes liées à l'exercice des emplois.

Cette délibération fait l'objet d'actualisations régulières et je sou mets aujourd'hui à votre approbation 2 modifications résultant des évolutions et besoins des services :

- la suppression du logement pour nécessité absolue de service de type F4 situé rue de Bellevue attribué à l'emploi de la directrice de la crèche collective Les Lavandières.

- la concession du logement pour nécessité absolue de service de type F4 situé allée Robert Doisneau à l'emploi de gardien de l'école primaire Robert-Doisneau.

### 4 - Régime indemnitaire

Par délibération n°4 du 4 février 2010, le Conseil municipal a approuvé une structuration du régime indemnitaire en trois parts pour les agents éligibles à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ou à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) : une part liée au grade ; une part liée au type d'emploi ; une part liée à l'atteinte des objectifs.

La 2ème part du nouveau dispositif comprend 5 types d'emplois selon un système hiérarchisé dont les trois premiers niveaux (A-B-C) correspondent aux fonctions d'encadrement, les deux autres (D-E) se distinguent en particulier dans l'exercice des missions au niveau de l'autonomie et de la responsabilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre triennale du nouveau régime indemnitaire, je vous propose un ajustement de l'indemnité fonctionnelle versée aux agents classés dans le groupe D à hauteur de trente cinq euros bruts mensuels.

### 5/ Convention cadre de mise à disposition de personnel entre la Ville et GPSO :

Si le domaine de la voirie relève d'une compétence communautaire, il n'en demeure pas moins que certaines tâches (établissement d'arrêtés d'occupation, surveillance des chantiers, recouvrement des taxes...) continuent de relever de la compétence des communes membres et particulièrement du pouvoir de police du Maire

En application de l'article. 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 I du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, il vous est proposé une convention entre GPSO et la ville de Boulogne-Billancourt qui permettra de pourvoir les postes de compétence communale créés avec la direction de l'espace public lors du CTP du 15 avril 2010.

### 6/ Accord cadre pour le recours à des cabinets de recrutement

Pour répondre aux besoins de la Ville de recrutement principalement d'agents d'encadrement ou d'experts, il vous est proposé de renforcer et professionnaliser le dispositif de recours à ces cabinets de recrutement en mettant en œuvre une consultation en vue de la conclusion d'un accord cadre à plusieurs attributaires.

Ce marché serait conclu pour une durée d'un an, éventuellement reconductible expressément sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Il comprendrait 2 lots dont les montants maximum susceptibles d'être commandés dans une année seraient les suivants :

<b>Intitulé du lot</b>	<b>Montant maximum HT</b>	<b>Nombre minimum et maximum de prestataires retenus</b>
Lot n°1 Recours à des cabinets pour le recrutement de cadres dirigeants, de cadres intermédiaires, d'experts et de chargés de mission	240.000 €	Minimum 3 Maximum 5
Lot n°2 Recours à des cabinets pour le recrutement d'assistants de direction, d'emploi d'exécution	60.000 €	Minimum 3 Maximum 3

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'accord cadre pour le recours à des cabinets spécialisés en recrutement.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

A une question sur la valeur ajoutée procurée par le recours à des cabinets de recrutement extérieurs pour des montants non négligeables, il a été répondu que pour des pos-

tes spécifiques, notamment l'encadrement supérieur, la mairie ne dispose des compétences de recrutement ad hoc.

Par ailleurs l'accord cadre permet, lorsque le besoin surgit, de pouvoir agir assez rapidement.

Le groupe @lternance s'est par ailleurs interrogé sur les postes de statisticiens que beaucoup estiment essentiels et de plus en plus nécessaires.

Enfin, pour ce qui concerne la suppression d'un logement de fonction, il a été précisé qu'il était occupé par une directrice d'une crèche aujourd'hui fermée et qui plus est qui part à la retraite.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

En commission des finances, des questions complémentaires ont été posées et des réponses complémentaires apportées.

Sur la crèche des Lavandières, il a été précisé que la nouvelle directrice de la crèche de la Ferme bénéficiera d'un logement qui est dédié à cette fonction.

Quant au recours à un cabinet spécialisé pour le recrutement, c'est un processus assez classique et l'objet de la délibération est de diminuer le coût en passant un marché global sous forme d'accord cadre.

Le groupe @lternance a par ailleurs souhaité connaître l'avis du CTP sur les articles 4 et 5 et d'une manière générale avoir systématiquement communication de l'avis et du détail du vote du CTP. Il a été pris l'engagement de lui communiquer les avis demandés.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

## **M. Baguet**

Y a-t-il des questions ?

## **M. Fourcade**

Monsieur le Maire, nous demanderons un vote par division de cette délibération, car nous voterons contre les points 1 et 2 pour deux raisons.

La première, c'est qu'il nous paraît tout à fait inopportun de créer des postes budgétaires supplémentaires au moment où la ville a transféré un certain nombre de ses fonctionnaires à la Communauté d'agglomération. Et d'autre part, dans le débat sur les orientations budgétaires dont je sors, il est clair que l'on demande à toutes les collectivités territoriales de limiter le recours à des créations de postes, et au contraire d'essayer de faire des économies.

Or, après tout ce qui a été dit depuis 2 ans et demi sur la mauvaise gestion du personnel, sur l'importance des frais de personnel, sur le trop grand nombre d'agents, etc., et j'en passe et des meilleures, vous n'avez qu'à, mes chers collègues, vous référer à la liste des bulletins municipaux et à nos délibérations, le fait de créer 23 postes supplémentaires est vraiment tout à fait inopportun. Nous voterons contre le point 1.

Quant au point 2, les chargés d'études sociodémographiques statisticiens, le responsable de la cellule observatoire, etc., tout cela nous paraît une augmentation des frais des généraux de la ville qui va se traduire par une augmentation de la masse salariale.

En revanche nous voterons les points 3, 4, 5 et 6 qui ne posent pas de problème particulier.

## **Mme Vouette**

Nous demanderons également un vote par division. Nous voterons pour l'article 1 parce que, contrairement à ce que vient de dire M. Fourcade, nous ne sommes pas particulièrement favorables à la diminution des postes dans le secteur public. Nous voterons contre l'article 2, pas pour les mêmes raisons, parce que nous estimons qu'il ne faut pas avoir systématiquement recours à des non-titulaires. On pense par ailleurs qu'une étude démographique sur la ville un peu sérieuse éviterait d'avoir des soucis dans les établissements scolaires à terme.

Nous voterons pour les articles 3, 4, 5 et nous voterons contre l'article 6 parce que nous restons sur notre position. Il nous semble tout à fait peu efficace d'avoir recours à un cabinet de recrutement. Nous pensons que nous avons les forces en interne pour faire ce type de travail.

## **M. Baguet**

Je vais répondre sur certains points.

M. Fourcade, je suis un peu surpris de votre position sur le point 1, vous avez été Maire de la Ville assez longtemps pour savoir qu'il existe des « emplois normés... Lorsque la Ville ouvre une école, une crèche ou des centres de loisirs, l'encadrement est fixé par un règlement national soit de Jeunesse et Sport dans le cadre des centres de loisirs, soit de l'Education nationale, soit éventuellement du ministère de la Famille dans le cadre des crèches. Il y a même aujourd'hui un grand débat sur la place publique porté par « Pas de bébé à la consigne », sur le projet de modification du nombre d'emplois par bébé. Dans les crèches, il est prévu un emploi pour 5 enfants qui ne marchent pas et un emploi pour 8 enfants qui marchent. Dans les centres de loisirs, un animateur est également prévu pour 12 enfants, et dans les maternelles 1 pour 8.

Une nouvelle école ouvre, nous pouvons nous en féliciter. Pour autant, le personnel des autres écoles ne sera pas réaffecté à cette nouvelle population. Il y a aujourd'hui 1 500 habitants sur le Trapèze, et ce nombre va doubler entre le 11 juin et

le 15 septembre. Ces familles attendent l'ouverture de l'école, de la crèche et celle du centre de loisirs. Je ne pourrai pas dire aux familles en septembre, qu'il n'y a pas de centre de loisirs car les emplois d'éducateurs ont été gelés. À mon avis, c'est une erreur.

Je ferai néanmoins passer le message à cette nouvelle population de Boulogne-Billancourt, pour l'informer que vous êtes opposé à l'ouverture des crèches, des écoles et des centres de loisirs dans le secteur.

## **M. Fourcade**

Vous pouvez le faire par des redéploiements.

## **M. Baguet**

M. Fourcade, les chiffres des centres de loisirs et des crèches sont en hausse, je ne peux pas retirer un agent dans le nord pour le mettre dans le sud, sans déséquilibrer le taux d'encadrement du nord de la ville. Dans les crèches, la situation est identique. Je rappelais que ce sont des emplois normés, au même titre que les écoles maternelles, écoles élémentaires, et centres de loisirs. Pour le futur gymnase, il faut un gardien.

Ces emplois sont obligatoires et non pas superflus. La Ville ouvre une nouvelle école, une nouvelle crèche, un nouveau centre de loisirs maternel et élémentaire, ce sont des emplois normés obligatoires.

## **M. Fourcade.**

Il n'y a aucune obligation de créer des emplois nouveaux...

*Intervention hors micro...*

## **M. Baguet**

M. Fourcade, nous ne pouvons pas retirer des emplois d'animateurs inscrits au budget, à part éventuellement en cas de départ ou de mutation de l'animateur

La nouvelle école « Robert-Doisneau » ouvre 8 classes dans le quartier, je ne peux pas répondre négativement à ces familles venues faire la queue à la mairie pour avoir une place à l'école, au centre de loisirs, ou à la crèche.

Je vous assure que le transfert est inenvisageable. Tous les centres de loisirs restent ouverts dans la ville. Le projet de fermer les centres de loisirs du nord et du centre en faveur du nouveau centre est impossible. Le maintien des postes des deux directeurs du centre de loisirs, est imposé par la Jeunesse et Sport qui nous oblige à nommer un directeur pour ces centres. Je ne peux pas prendre les postes ailleurs.

Sur les autres postes, de l'observatoire et de la statistique, je pense que c'est nécessaire car il y en avait déjà un avant.

## **M. Fourcade**

Maintenant, il y en aura trois !

## **M. Baguet**

Non avant qu'il ne parte, nous avons un statisticien, qui travaillait exclusivement pour la Maison des entreprises et de l'emploi, spécialisé dans le commerce et l'économie.

Un deuxième statisticien travaillant au CCAS, nous était imposé.

En effet, chaque année, la ville doit transmettre un rapport au Préfet des Hauts-de-Seine sur le fonctionnement du CCAS, sur la population concernée, sur le montant des aides, sur les conditions de vie de ces gens-là, sur l'origine des bénéficiaires du CCAS.

Une autre personne travaillait à la mairie et faisait les statistiques à la fois pour la mairie et pour la SAEM, pour les nouvelles familles arrivant sur les terrains Renault ; ce poste existait donc déjà. J'avoue que du temps où j'étais votre maire-adjoint, nous nous étions trompés sur l'âge présumé de la nouvelle population.

Tenant compte de l'environnement, nos statisticiens avaient prévu l'arrivée de jeunes enfants, une aubaine pour l'école du centre ville. Malheureusement, l'installation de personnes de 35/40 ans avec des enfants de 10 ans, n'a pas permis à l'école élémentaire de se remplir rapidement.

Sur le Trapèze, les statistiques réalisées par la SAEM et le service de l'urbanisme, prévoient une population de 35/45 ans compte tenu des prix. Nous découvrons que néanmoins, ce sont plutôt des 25/35 ans qui s'installent. Je pense qu'une des explications est la durée plus longue des prêts et le faible taux de ces prêts. Ce sont des jeunes ménages qui sont arrivés avec des enfants en bas âge. Il est intéressant, avec l'arrivée des futures crèches et des équipements publics, d'avoir la meilleure lisibilité possible du type de population, arrivant autant sur les terrains Renault que sur le reste de la ville.

L'année dernière, 800 logements neufs ont été construits, 420 sur le nord de la ville et 380 sur le Trapèze. Cette cellule n'est pas superflue, elle existait mais était éclatée. Elle va se regrouper à la mairie de Boulogne-Billancourt. Nos statisticiens travailleront en tant que de besoin pour la Maison de l'entreprise et de l'emploi pour le service économique, sous l'autorité de M. Coquebert de Neuville, et ils travailleront en tant que de besoin pour le CCAS sous l'autorité de Mme Missoffe.

Nous créons une cellule parce qu'il est important d'en avoir une pour piloter un navire aussi important que la ville de Boulogne-Billancourt. La population a augmenté de 11 000 habitants, entre le recensement de 99 et le recensement glissant de 2007. Il est intéressant de savoir qui sont ces 11 000 nouveaux habitants. Sont-ce des jeunes, des anciens, des célibataires, des actifs, des non-actifs ?

Quand la question se pose d'investir dans des établissements publics, il est normal pour la 36ème ville de France d'avoir une cellule compétente. Elle sera au service de tous les services de la ville et éventuellement de tous ceux qui en ont besoin. Nous passons un partenariat avec l'INSEE pour avoir tous ces éléments.

Je n'ai visiblement pas réussi à vous convaincre sur les deux situations. C'est dommage pour les familles qui mettent leur enfant au centre de loisirs et à l'école Doisneau.

Je mets la délibération aux voix.

Nous votons article par article.

Actualisation du tableau des effectifs. Là aussi, nous sommes obligés de recruter une directrice de crèche parce que nous ne pouvons pas affecter une directrice déjà en place dans le nouvel établissement. J'ai noté que le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt était contre le recrutement de tout ce personnel pour la nouvelle école et les nouveaux équipements publics. En revanche, le groupe @lternance est favorable.

Sur le point 2, le groupe @lternance vote contre et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt vote contre.

Points 3, 4, 5 : vote pour unanime.

Le point 6 : @lternance vote contre.

La délibération n°3 est adoptée.

#### **4 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2010 relative au budget principal et aux budgets annexes - modification d'attribution d'une subvention de fonctionnement - autorisation donnée au maire de signer la convention relative au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle avec le conseil général des Hauts-de-Seine - remises gracieuses - autorisation donnée au maire de solliciter une subvention.**

##### **Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.**

Mes chers collègues,

Le projet de délibération soumis à votre approbation comporte 6 points :

Décision modificative n°1 pour 2010

Le détail des propositions présentées et des autorisations de programme figure dans le rapport annexé à ce projet de délibération.

Modification d'attribution d'une subvention de fonctionnement

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2009 une subvention de fonctionnement de 300 euros a été attribuée à l'association France Comedy dont l'objet est de « développer et

promouvoir le patrimoine culturel sous toutes ses formes par la création et la réalisation, l'édition, la production et la diffusion de spectacles vivants ».

L'association s'est retrouvée en difficulté financière et a dû cesser son activité. Madame Corinne Boujasson, Boulonnaise et directrice artistique de France Comedy, a créé une nouvelle association, intitulée Fusion Cultures, dont l'objet social est sensiblement le même, et qui reprend les activités développées par l'ancienne structure.

Les activités de la nouvelle association demeurant celles soutenues auparavant par la Ville, il vous est proposé de modifier le changement d'affectation de la subvention votée lors du CM de décembre et non mandatée pour l'attribuer à Fusion Cultures. Les crédits correspondants, inscrits au budget principal pour l'exercice 2010 au chapitre 923, article 6574.

Convention FDPTP avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine

La Commission interdépartementale de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) s'est réunie le 4 mai dernier. Le montant attribué à la ville de Boulogne-Billancourt pour l'exercice 2009 s'élève à 3 915 644 €, en diminution de 8,23% par rapport à l'exercice précédent. Ce somme se répartit comme suit :

■ 1 742 972 € au titre des communes « concernées » (c'est-à-dire supportant des charges liées à la présence sur leur territoire de l'établissement exceptionnel Renault), en diminution de 11,78 % ;

■ et 2 172 672 € de part exceptionnelle destinée à compenser la perte de recette subie par la Ville du fait de la baisse du seuil d'écrêtement, induite par la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle ; cette part du fonds est en diminution de 5,16 %.

La diminution de cette recette s'explique par l'évolution globalement négative du fonds, alimenté par deux sources :

■ un prélèvement opéré sur la taxe professionnelle, en augmentation de 5,14 % ;

■ les allocations compensatrices, en diminution de 24,86 %.

La Commission de répartition a par conséquent décidé, pour cette année, de ne pas indexer la part exceptionnelle perçue par la ville de Boulogne-Billancourt (qui en est le seul bénéficiaire) sur l'évolution de la DGF (comme les années précédentes) mais de la faire évoluer dans les mêmes proportions que la baisse du montant des allocations compensatrices. Le solde a été réparti entre les communes dites "concernées" dont fait partie la Ville de Boulogne-Billancourt.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine encadrant le versement des fonds.

Remises gracieuses

Il vous est proposé d'accorder quatre remises gracieuses pour un total de 3 704,25 €.

Elles portent sur des créances de restauration scolaire, de crèches, de séjours en centres de vacances ou de centres de loisirs auxquelles il convient de renoncer au regard des situations financières difficiles des familles concernées :

famille B. : 1 589,32 € ;

famille E. : 1 229,91 € ;

famille L. : 184,33 € ;

famille P. - L. : 277,80 €.

famille S. : 422,89 €

Pour ces cinq familles, les remises gracieuses portent sur des titres émis au cours d'exercices antérieurs (de 2000 à 2009 inclus) : elles donneront lieu à mandatement.

Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles de la part de tous les organismes susceptibles d'en attribuer pour les travaux d'aménagement du lieu social du Pont de Sèvres.

Au Budget Primitif 2010, ont été inscrits 90 000 € afin de financer des travaux d'aménagement d'un lieu social au Pont de Sèvres permettant, afin que les jeunes de ce quartier puissent s'y réunir et effectuer des activités diverses. Dans le cadre de la Décision modificative n°1, qui fait l'objet du 1er point de la présente délibération, sont inscrits 70 000 € complémentaires, portant ainsi le coût estimé du projet à 160 000 €. Compte tenu du montant et de la nature même du projet d'aménagement de ce lieu social, je vous remercie de bien vouloir autoriser le maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les organismes susceptibles d'en attribuer. »

Prise en charge de frais de déménagement par la Ville

Dans le cadre d'une optimisation de gestion des locaux mis à disposition d'associations par la Ville, les frais des déménagements à l'initiative de la Ville peuvent être pris en charge sur le budget principal de la Ville.

C'est une DM1 prudente. Nous avons pris toutes les charges qui n'avaient pas été inscrites. Nous nous réservons le droit encore d'inscrire des produits complémentaires.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a demandé à avoir des précisions sur les causes de l'annulation des mini séjours à Benais dont il est fait état à la page 5 du rapport de présentation.

## **M. Fourcade.**

Cette délibération comporte plusieurs points. Nous nous abstenons sur la DM1, dont le rapport est très bien présenté, mais qui, comme le dit la maire adjointe, est une DM1 tout à fait conforme au budget initial. Nous voterons pour les points 2, 3, 4, 5 et 6 qui ne posent pas de problèmes.

La convention avec les départements, il faut bien qu'on la vote.

## **Mme Vouette**

Nous n'avons pas approuvé le budget, donc naturellement nous n'approuverons pas la décision modificative, à la marge comme vous dites, de ce même budget.

J'ai quand même une remarque, même une question. Il est fait mention, page 5 du document explicatif, de dépenses nouvelles dont 52 000 euros pour recours à des cabinets externes. Vous savez que nous sommes plus que réservés sur le recours à des cabinets externes. Je trouve dommage que l'on soit obligé d'engager des dépenses nouvelles sur ce type d'actions.

Nous demanderons encore un vote par division. Nous voterons contre l'article premier et pour tous les autres.

## **M. Baguet**

Pour répondre à la question posée en commission des finances sur la diminution budgétaire concernant Benais : en fait, ce n'est pas tout à fait exact, il y a eu un transfert d'enfants. Plus d'enfants sont partis à Benais en 2010 qu'en 2009. Les factures émises pour Benais sont moins élevées que les factures émises par les organismes privés qui accueillent des enfants.

Au total, le nombre d'enfants partis en mini-séjour, en 2009 était de 144, et en 2010 de 151. Il y a moins d'enfants dans le privé en 2010 qu'en 2009. Le montant des factures émises pour Benais est moins élevé que celui des prestataires privés. Nous n'avons pas diminué le nombre de départs.

Nous avons augmenté de 50 places l'ensemble des séjours d'été, mini-séjours et séjours normaux de la Ville.

En ce qui concerne votre remarque sur le rapport de la page 5 et les cabinets d'audit, effectivement nous sommes obligés de temps en temps de faire appel à des cabinets d'audit ponctuels. Nous avons dû faire appel à un cabinet d'expertise comptable pour contrôler le fonctionnement d'une association dans le secteur de la petite enfance et nous n'avons pas obtenu le bilan escompté.

Egalement, nous avons missionné un cabinet d'audit spécialement pour nous accompagner dans le suivi de la délégation de service public de certains prestataires. Ce ne sont pas des dépenses récurrentes, mais vraiment exceptionnelles.

Sous réserve des explications de vote qui ont été données, tant par Jean-Pierre Fourcade que par Mme Vouette, je mets aux voix la délibération de vote :

Article 1 : abstentions du groupe @lternance et du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

Les autres articles sont votés à l'unanimité.

Nous considérons que tous les budgets annexes sont votés.

## La délibération n°4 est adoptée.

### 5 - Centre communal d'action sociale - prestations de services - mise à disposition de moyens et ressources - autorisation donnée au maire pour signer la convention afférente.

#### Madame Ségolène Missoffe, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le respect de son statut d'établissement public administratif communal, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Boulogne-Billancourt (CCAS) assume la mise en œuvre des politiques sociales de la commune de Boulogne-Billancourt dans leur acceptation la plus large.

Dans ce cadre le CCAS poursuit la rationalisation de sa gestion et la mutualisation de ses moyens en concertation avec la ville de Boulogne-Billancourt. Le CCAS ne dispose pas en son sein et, notamment, au regard de sa taille, de toutes les compétences et spécialistes nécessaires pour assumer en interne ces missions.

Le CCAS a donc décidé de s'appuyer sur l'expertise des services de la Ville dans différents domaines tels que l'Immobilier, le Bâtiment, le Conseil Juridique, un observatoire-statistiques, la Commande Publique, les Ressources Humaines, la gestion financière, la communication et l'Informatique.

C'est ce dispositif qu'il convient de formaliser dans une convention afin que soit prise en compte l'intégralité des services de la ville de Boulogne-Billancourt qui apportent leur concours au CCAS. Le CCAS disposera ainsi d'un accès aux différents services de la Ville qui lui feraient défaut.

Les engagements sont ainsi réciproques, la ville de Boulogne Billancourt s'obligeant à mobiliser les moyens de ses directions fonctionnelles et le CCAS en s'engageant à solliciter la Ville de manière prévisionnelle dans tous les domaines concernés. Ces prestations seront valorisées et feront l'objet d'un bilan annuel. Elles pourront donner lieu à refacturation annuelle.

Concernant plus particulièrement les locaux dont bénéfi-

cient le CCAS au sein de l'annexe de l'Hôtel de Ville, une convention de mise à disposition détachée sera consentie par le Maire dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui a consentie dans le cadre de l'article L2122-22.

En conséquence, il vous est proposé, mes chers collègues, d'accepter de signer avec le Centre Communal d'Action Sociale, une convention de prestations portant sur la mise à disposition par la Ville de moyens et ressources.

#### Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

#### Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

### 6 - dispositif d'accompagnement social lié au logement (ASL) - convention de financement avec le conseil général - autorisation de signature.

#### Madame Ségolène Missoffe, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers Collègues,

La loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales opérant le transfert des compétences correspondantes entre l'Etat et les départements, a instauré dans chaque département un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et un fonds de solidarité pour le logement (FSL).

L'accompagnement social lié au logement (ASL) vient en appui du dispositif du Fonds Social pour le Logement (FSL).

A la Ville de Boulogne-Billancourt, ces mesures d'ASL sont mises en œuvre par la direction de l'action sociale et de la santé, et financées sur les crédits du FSL dans le cadre d'une convention conclue avec le Département. Cette convention prévoit l'accompagnement par un travailleur social d'au moins vingt ménages dans leurs difficultés quotidiennes. Chaque mesure fait l'objet d'examen par une commission technique qui en définit précisément les objectifs avant d'être soumise à la décision de la commission plénière du FSL. L'adhésion des personnes, qui est indispensable, se concrétise par la signature d'une convention tripartite. Cet accompagnement peut prendre les formes suivantes :

Une priorité aux ménages cumulant des difficultés financières et sociales, sans aucun logement, menacés d'expulsion sans

relogement, habitant des logements insalubres ou précaires etc.

La durée d'une mesure est de 12 mois avec possibilité de renouvellement motivé et plusieurs mesures successives peuvent être menées pour un même ménage.

Le suivi peut être constitué :

■ d'une aide aux démarches administratives, juridiques et financières par repérage commun des institutions pour ouvrir des droits notamment

■ d'un apprentissage du statut de locataire et de l'intégration dans l'immeuble

■ de conseils pour l'entretien, l'utilisation et l'appropriation des lieux

■ de la prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives.

Cet accompagnement s'exerce à un rythme soutenu avec une alternance d'entretiens au service, de visites à domicile et d'accompagnements physiques pour réaliser des démarches si nécessaire.

En 2009 (9 mois de présence de la conseillère), 24 familles ont été suivies : 75% dans le cadre du maintien dans le logement, 25% dans le cadre de l'accès au logement. Les familles sont accompagnées pour la reprise du paiement régulier de leur loyer, ou pour apurer leur dette.

Une subvention d'un montant de 31 095€ qui correspond au salaire du travailleur social et aux frais de fonctionnement est allouée par le département pour les 9 mois de l'année 2010 (arrivée d'une conseillère le 29 mars 2010).

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de financement correspondante avec le département.

**Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

**Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

**M. Fourcade**

Vous dites dans la délibération que 24 familles ont été suivies, 75 dans le cadre du maintien du logement, 25 dans le cadre de l'accès au logement. Est-ce que dans le cadre de cette convention avec le Conseil général, on va s'occuper du DALO ou est-ce que le DALO est totalement séparé de cette activité-là ?

**Mme Missoffe**

Dans les familles qui sont suivies, il peut y avoir des familles

qui sont dans le DALO. Ce n'est pas exclu. C'est vraiment un accompagnement social lié aux gens, qu'ils soient DALO ou pas.

**La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.**

**Mme Missoffe**

Le protocole d'accord avec le Crédit Municipal de Paris relatif à la prise en charge du micro-crédit a été présenté au Conseil d'administration du CCAS du 23 juin. C'est une information pour vous dire que le micro-crédit, c'est un micro-crédit personnel, ce n'est pas pour du professionnel, ce montant varie entre 300 et 3 000 euros et peut atteindre exceptionnellement 5 000 euros.

A Boulogne-Billancourt, ce sont deux associations, la Croix Rouge et le Secours Catholique, qui instruisent depuis 2010 les demandes de micro-crédit. Les associations instruisent les demandes, mais accompagnent le bénéficiaire tout au long de la durée du crédit.

Elles ont conventionné avec le Crédit Municipal de Paris. Ce dernier intermédiaire entre les banques et les services sociaux travaille avec 4 banques.

La ville souhaite participer à ce dispositif à travers son CCAS par la prise en charge du remboursement de la moitié des intérêts dus par le bénéficiaire bouloonnais à l'issue du remboursement du prêt.

**M. Baguet**

C'est une très bonne initiative. Maintenant, cela se répand à peu près dans toutes les villes. Le micro-crédit est une formule intéressante. La Croix Rouge et le Secours Catholique portent ces projets pour Boulogne-Billancourt.

**7 - COMMUNICATION SUR LES RESULTATS SPORTIFS DE LA SAISON 2009 - 2010.**

**Monsieur Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.**

Monsieur le Député-Maire, Mes chers collègues,  
Comme l'année dernière, avec ma collègue, Christine Lavarde, d'ailleurs elle-même grande sportive, nous avons souhaité vous communiquer les résultats sportifs de la saison écoulée. Il vous a donc été distribué en début de séance un document de plusieurs pages.

Vous en avez très certainement constaté la longueur mais peut-on s'en plaindre, elle traduit l'intense activité sportive de notre commune. Soyez rassurés, je ne vais pas vous en lire l'intégralité mais je vous invite à en prendre connaissance afin de mesurer la richesse, la vitalité et le dynamisme de la vie sportive dans notre commune.

En guise de synthèse, je voudrais vous rappeler que la Ville de Boulogne-Billancourt compte désormais 21 clubs sportifs dont 3 ont été créés au cours de la saison écoulée. De nouvel-

les disciplines sportives sont désormais proposées aux Boulonnais. Il s'agit du tir à l'arc, du hockey-sur-gazon et de la boxe anglaise.

Les pratiques sportives sont largement ouvertes à tous quels que soient l'âge et la motivation. Les clubs boulonnais rassemblent à ce jour près de 16 700 adhérents soit près de 1700 de plus que la saison précédente. Cette augmentation importante du nombre d'adhérents, +11,3 %, a été rendue possible grâce à la livraison du gymnase Maître Jacques mais, surtout, grâce à une meilleure répartition des créneaux dans les installations sportives.

Le sport de haut niveau, bien représenté, contribue au rayonnement de notre ville et constitue un exemple fort pour les jeunes de notre ville.

De nombreux jeunes sportifs affiliés à un club Boulonnais participent à des compétitions nationales et internationales. Afin de leur permettre d'aller au bout de leur entreprise, nous avons créé en juin 2009 des bourses d'aides aux jeunes sportifs de haut niveau. A ce jour et, sous réserve de l'adoption de la délibération n°8, 32 bourses ont été attribuées.

Au cours de la saison sportive qui vient de se terminer les clubs boulonnais ont engagé plus de 200 équipes toutes catégories confondues dont 136 équipes de jeunes de moins de 18 ans.

Faire une présentation des résultats obtenus n'est donc pas un exercice facile tant la palette d'activités est large et le nombre d'équipes engagées est important

Dans le document que vous avez sous les yeux, vous trouverez les principaux résultats et, à travers eux, les grandes tendances de progression de nos équipes. Vous constaterez que la quasi totalité de nos équipes, jeunes et moins jeunes, se maintient dans leurs divisions d'évolution. Certaines d'entre elles montent même en divisions supérieures. Parmi celles-ci, il convient de souligner l'excellente saison réalisée par les équipes de rugby de l'A.C.B.B. tant au niveau des jeunes que des séniors. L'équipe première séniors qui évoluait en Fédérale 3 termine la saison 1ère de sa poule avec 21 victoires et 2 défaites. Cette équipe remonte en Fédérale 2 et parvient jusqu'aux quarts de finale du championnat de France. En tennis, nous pouvons également féliciter les équipes premières du T.C.B.B. qui ont réalisé un parcours sans faute. L'équipe première masculine est Vice-championne de France Nationale 1B et remonte en 1ère division nationale et l'équipe première féminine se maintient en première division en terminant à la 5ème place du championnat et conforte ainsi sa position parmi l'élite

Au cours de la saison 2009 - 2010, lors de compétitions nationales et internationales, nos sportifs, jeunes et moins jeunes, ont ramené à la ville de Boulogne-Billancourt 297 médailles:

■ 137 médailles d'or,

■ 74 médailles d'argent  
■ et 86 médailles de bronze.

Je ne peux évidemment pas vous les citer tous, nous en aurions pour la soirée. Toutefois vous trouverez dans une deuxième partie du document une sélection de vingt sportifs qui se sont particulièrement distingués et dont la progression laisse présager de nouveaux podiums dans les années à venir. Je me suis contenté de vous citer leurs principaux titres obtenus.

Il s'agit de :

■ Thomas CAPRA, 16 ans, judo, est champion de France cadet et champion de France U.N.S.S. Il est sélectionné aux championnats d'Europe en Tchéquie et, en équipe de France cadet, pour les tournois internationaux de Brême et Berlin.

■ Jordan Da VEIGA, 16 ans, karaté, cadet, est double champion de France (catégorie open et poids lourd). Sélectionné aux championnats du monde il décroche une très belle 5ème place. Il a également obtenu une médaille d'argent à l'Open international d'Arles, une médaille de bronze à l'Open international de Zurich et une médaille d'or à l'Open national d'Ile-de-France.

■ Thierry FABRE, 28 ans, judoka, a obtenu une médaille d'or à la World Cup du Caire en Egypte et une médaille de bronze au Grand Chelem de Moscou. Thierry FABRE est sélectionné aux championnats du monde qui se dérouleront au Japon du 9 au 13 septembre prochains.

■ Loïc KORVAL, 22 ans, judoka, est vice-champion d'Europe par équipes. Il a également obtenu une 5ème place au championnat d'Europe individuel, une médaille d'or à l'Open de Visé (Belgique), une médaille de bronze au grand prix de Düsseldorf en Allemagne et une médaille de bronze au Grand Slam de Rio au Brésil. Loïc KORVAL est sélectionné aux championnats du monde qui se dérouleront au Japon du 9 au 13 septembre prochain.

■ Audrey LUCUIX, 17 ans, karaté, a obtenu dans la catégorie junior une médaille d'or lors de la Coupe de France Corpo et une médaille d'or au challenge d'Ile-de-France et, dans la catégorie cadette une médaille de bronze à l'Open international de Zurich.

■ Lauren LUCUIX, 14 ans, karaté, cadette, a obtenu une médaille de bronze à l'Open international de Zurich et une médaille d'argent au challenge d'Ile-de-France.

■ Erik LUDSOR, 36 ans, karaté, a remporté une médaille de bronze lors des championnats d'Europe.

■ Lisa MARUSKIN, 23 ans, karaté, est championne de France. Elle remporte également la Coupe de France et l'Open international de Bayeux dans la catégorie Elite. Lisa MARUSKIN est sélectionnée aux championnats d'Europe.

■ Chloé POUMAILLOUX, 18 ans, aviron, est championne de France (2 x JF), 4ème au championnat du monde junior 2009 (4 x JF). Elle est de nouveau sélectionnée aux championnats du monde juniors qui se dérouleront en août prochain.

■ Stéphane TARDIEU, 40 ans, handi-aviron, est champion de France. Représentant la France pour la première étape de la Coupe du Monde il remporte une médaille de bronze en double mixte. Il est également présélectionné pour faire partie du collectif de travail de l'équipe de France qui devra défendre les

couleurs tricolores lors des championnats du monde de novembre prochain en Nouvelle-Zélande.

■ Luka ZDENJAK, 23 ans, badminton, vient d'effectuer ses premiers pas au niveau européen et parvient jusqu'aux 16ème de finale du championnat d'Europe à Manchester en simple homme. Il est également vainqueur du Tournoi International du Val de Reuil en simple homme élite.

■ Charlotte BLANC, 18 ans, natation, 6ème aux championnats de France "Elite" (50 m dos), médaille d'or aux championnats de France cadets en 100 m dos et médaille d'argent aux championnats de France jeunes (50 m dos). Charlotte BLANC est qualifiée aux championnats de France Nationale 1 Elite.

■ Adeline BORDAT, 15 ans, judo, a remporté de nombreux tournois départementaux. Elle finit 1ère aux demi-finales des championnats de France cadettes et remporte une médaille de bronze aux championnats de France UNSS cadettes.

■ François LE TALLEC, 10 ans, tennis, est champion des Hauts-de-Seine. Il est qualifié pour les championnats de France dans l'équipe des Hauts-de-Seine.

■ Isabelle MABBOUX, 18 ans, natation, réalise un palmarès exceptionnel. Elle réalise 9 podiums nationaux. Lors des championnats de France Elite bassin de 50 m, elle obtient une médaille de bronze au 400m/4 nages. Lors des championnats de France Elite bassin 25 m, elle remporte une médaille de bronze au 400 m/4 nages et au 200m/4 nages. Lors des championnats de France des jeunes bassin 50 m, elle remporte le titre de championne de France sur le 400m/4 nages et termine troisième au 200 m/4 nages. Lors des championnats de France des jeunes bassin 25 m, elle remporte les titres de championne de France au 100 m papillon, de vice-championne de France au 200 m papillon et 400m/4 nages et, enfin, une médaille de bronze au 200m/4 nages. Isabelle MABBOUX est qualifiée aux championnats de France en catégorie nationale 1 Elite.

■ Adrian MANNARINO, 21 ans, tennis, est classé n° 11 en 1ère série, 270ème mondial. Il est membre de l'équipe première masculine et est parvenu jusqu'au dernier tour des qualifications du tournoi de Roland-Garros.

■ Samuel PEREZ, 16 ans, escrime, a remporté le tournoi de Warwick (Angleterre). Il est désormais classé 1er cadet de la Ligue et 27ème cadet au niveau national.

■ Nicolas REUSEAU, 12 ans, tennis de table, est champion de France minime en double-13 ans, vainqueur de l'Open international de Hongrie en -13 ans et vainqueur de l'Open international de Croatie en double -13 ans. Nicolas REUSEAU est désormais classé 17ème pongiste de sa catégorie au niveau national (progression de 6 places par rapport à la saison précédente).

■ Farid TALHI, 15 ans, cadets, karaté, - 70 kg, remporte une médaille d'or aux championnats de France.

■ Iryna KURYANOVICH, 25 ans, tennis, 186ème mondiale, est parvenue jusqu'au 2ème tour des qualifications du tournoi de Roland-Garros.

Pardon à tous ceux que je n'ai pas pu citer mais la liste est bien trop longue.

Un grand bravo à nos sportives et à nos sportifs,  
Et, bien évidemment, nous tenons à rendre un hommage

particulièrement appuyé aux entraîneurs, éducateurs, salariés et bénévoles, femmes et hommes qui jouent un rôle déterminant dans la vie des clubs. Ils ont rendu possible ces brillants résultats sportifs de la saison par leur compétence, leur dévouement à la cause sportive et leur investissement permanent. Il faut les en remercier.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

## M. Baguet

Vous transmettez les félicitations de tout notre Conseil municipal à ces sportifs brillants. Nous leur souhaitons de poursuivre avec autant de succès leur carrière sportive.

## M. Fusina

Excusez-moi, Monsieur le Maire, d'être en retard mais tout de même je ne pouvais pas ne pas intervenir suite à cette communication qui était très intéressante.

Notre groupe se joint aux félicitations qui s'adressent notamment aux sportifs, mais aussi à tout l'encadrement et au public qui n'hésite pas à soutenir les équipes, souvent dans des conditions difficiles.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Maire, que sur notre blog nous annonçons un certain nombre d'événements sportifs. Nous avons annoncé récemment le 32ème de finale de la coupe Gambardella. Notre équipe, hélas, aurait très bien pu se qualifier si elle n'avait pas encaissé un but à la première minute.

Voilà la première observation que je voulais vous faire.

Une observation plus générale qui concerne l'existence, qui est un élément nouveau, de GPSO qui a une compétence en matière de sport de haut niveau.

Je crois, Monsieur le Maire, et je me tourne vers M. Louap et Mme Lavarde, que l'on ne pourra pas faire l'impasse sur une réflexion approfondie entre GPSO et la ville aujourd'hui, et M. Louap a assisté avec moi à la commission des sports, très intéressante, qui est en train de réfléchir sur ce que l'on entend par "sport de haut niveau" où l'on fixe le curseur et savoir comment nous allons associer nos 7 communes à ce qui pourrait être très intéressant en termes de relance de sport de haut niveau. Car, même si les résultats sont bons, il y a quand même des points de faiblesse aujourd'hui, personne ne pourra me contredire sur ce point.

Profitons de cette opportunité de la création de GPSO. J'avais posé une question orale au dernier conseil. J'espère qu'à l'issue de cette question s'engagera une réflexion plus large sur les 7 communes et GPSO sur comment associer nos villes et la Communauté d'agglomération en matière de mutualisation d'équipements sportifs, de schéma directeur

d'équipements sportifs, car on sait que les équipements sportifs sont très coûteux. En termes de rattrapage d'équipements sportifs, car aujourd'hui il suffit d'aller à la piscine de Boulogne-Billancourt pour se rendre compte que le compte n'y est pas et que l'on doit vraiment se mettre à niveau. Cela, c'était l'observation plus générale.

Cela ne vous intéresse pas le sport, M. Cohen ? Ce n'était pas votre ancienne délégation ? Il me semblait que... vous prendrez la parole ensuite... d'accord merci. Je terminerai par une dernière question.

Je me tourne vers vous, Monsieur le Maire, concernant le stade de rugby. J'ai entendu un certain nombre d'informations assez inquiétantes. Pouvez-vous faire le point sur le stade de rugby, savoir si nous allons pouvoir conserver la concession ou pas ?

## **M. Baguet**

Y a-t-il une demande de parole ?

## **M. Cohen**

Je pense que M. Fusina devrait faire ses interventions dans les réunions de la majorité que vous tenez et pas dans le Conseil municipal... voilà....

## **M. Baguet**

Je ne vois pas très bien le sens de votre intervention.

## **M. Cohen**

Cela me regarde.

## **M. Baguet**

C'est un message codé entre vous deux !

M. Fusina, une réflexion est en cours, sous l'autorité du vice-président chargé des sports, Jean-Jacques Guillet, le député maire de Chaville. C'est une interrogation compliquée. Nous avons, par exemple pour le seul handball masculin, une équipe en troisième division à Chaville et une à Issy-les-Moulineaux. La tendance serait peut-être de n'avoir qu'une seule équipe de handball masculin en troisième division pour les trois communes, voir même pour les sept, mais ce n'est jamais simple du fait du vécu, de l'âme et de la direction propre à chaque club.

Mais effectivement, en termes d'optimisation des équipements sportifs, il serait préférable de trouver des solutions d'équipes fanions qui porteraient les couleurs de GPSO comme la mise en place par la suite, d'équipes de réserve ou d'équipes de jeunes qui pourraient s'entraîner ou pratiquer leur sport favori dans chacune des communes. La réflexion est en cours.

Le sport de haut niveau coûte cher à la Ville. Nous le

voyons à Issy-les-Moulineaux qui a deux équipes de football en championnat CFA. Le département et GPSO accompagnent également ces équipes. Nous ne pouvons peut-être pas nous permettre d'avoir plusieurs équipes en CFA dans notre territoire. Tout cela est un peu compliqué. Néanmoins, la réflexion est en cours.

Nous essayerons d'optimiser les équipements sportifs qui sont peu nombreux sur notre territoire. Nous avons la chance d'avoir un nouvel équipement sportif à disposition, Marcel Bec de 12 hectares. La fête de la Famille, du Sport et de la Nature organisée fin juin, où Mme Rama Yade s'est rendue, montre la possibilité de créer des événements communs sur l'ensemble de notre territoire.

En ce qui concerne l'avenir du stade de rugby, nous avons, là aussi, pris le dossier à bras le corps avec mes collègues ; le maire de Meudon vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, M. Guillet, député-maire de Chaville et vice-président chargé des sports de la Communauté d'agglomération. Nous avons reçu notre collègue Jean Vuillermoz, maire adjoint chargé des sports de Paris, et avons associé à ce rendez-vous Max Guazzini qui s'est décommandé à la dernière minute. Nous avons trouvé cela un peu cavalier de sa part parce qu'il a trouvé une solution dans la cité universitaire : le maire de Paris lui a aménagé en 15 jours une superbe pelouse pour son équipe professionnelle ainsi que des équipements sportifs mobiles, A partir de la rentrée de septembre, Max Guazzini et l'équipe du Stade Français professionnelle vont s'entraîner au stade Charlety.

Ils ont préféré regrouper le lieu d'entraînement et le lieu de compétition de ce côté de Paris. Nous avons fait une proposition qui était aussi l'objet de la réunion, à savoir : confirmer les intentions de GPSO, et proposer à Max Guazzini de s'installer plus avant sur Marcel Bec. Aujourd'hui, il utilise Marcel Bec sur des créneaux horaires, notamment pour l'entraînement dans la matinée ou parfois dans l'après-midi. Nous lui proposons d'installer, comme il en avait émis le souhait il y a quelques mois, des bungalows, une salle de musculation, une salle pour l'administration et des vestiaires personnalisés, aménagements compréhensibles pour un professionnel qui s'entraîne deux fois par jour. Il peut revendiquer un espace un peu personnalisé pour l'utiliser deux fois par jour.

Cette proposition a été faite, le maire de Meudon était prêt à étudier le permis de construire. Le Stade Français Professionnel devait déposer le permis de construire, ce qu'il n'a pas fait.. C'était la question que nous souhaitions poser à Max Guazzini. Nous en sommes là. Nous savons que Max Guazzini n'a pas besoin, c'est la bonne nouvelle, du stade de la Butte Mortemart avant au moins 3 ans, parce qu'il est installé pour toute cette période sur la cité universitaire du boulevard Jourdan.

J'ai fait savoir au maire adjoint chargé des sports de Paris, que la ville de Boulogne-Billancourt souhaitait garder l'exploitation de la Butte Mortemart, au moins pendant ces trois

années. Il faut que l'on mette à profit cet intervalle pour trouver une solution plus pérenne.

J'ai transmis au maire de Paris le souhait de la ville de Boulogne-Billancourt d'obtenir un bail d'une durée minimum de 20 ans et également d'avoir quelques linéaires supplémentaires afin de bénéficier de deux terrains de sport homologués. Aujourd'hui, la Ville n'a qu'un terrain homologué, j'ai donc demandé pour le deuxième 8 mètres supplémentaires, et fait savoir à Bertrand Delanoë que s'il nous les accordait, j'étais prêt à ce que la ville investisse sur deux terrains synthétiques, sachant que le Comité Régional de Rugby pourrait nous subventionner de façon assez importante. (Nous en sommes là).

Le message a été transmis. Je pense que le fait que nous ayons adhéré à Paris Métropole, que la Communauté d'agglomération GPSO ait adhéré à Auto'lib, et que nous ayons trouvé un partenariat tout à fait satisfaisant pour Vélib, sont autant de signes qui nous feront travailler davantage ensemble. C'est le message que j'ai fait passer, j'attends la réponse.

*(Voilà où nous en sommes).*

C'est ce que j'ai dit à la section rugby de l'ACBB. Le Président du Comité Régional a été extrêmement clair mardi soir dans ses salons, il venait remettre le Prix de la meilleure école de rugby à notre section ACBB Rugby. Il a dit que 30 professionnels ne pouvaient pas chasser 700 amateurs.

Le Président du Comité Départemental était présent. Nous avons aussi eu l'honneur d'avoir l'ancien capitaine de l'équipe de France, qui a gagné un tournoi du grand chelem en 1997, Abdelatif Benazzi, venu dans ces salons d'honneur pour soutenir personnellement notre section rugby et le maintien du club au stade de la butte Mortemart. (Nous verrons).

Nous laisserons passer la fin de cette période un peu agitée pour reprendre contact au cours de l'été ou au mois de septembre. Nous avons la garantie absolue de pouvoir néanmoins, continuer la saison prochaine en totalité, parce que M. Vuillermoz m'a affirmé que la ville de Paris laisserait l'usage du stade, au moins jusqu'à fin juin 2011 aux scolaires et joueurs de rugby, de tous âges.

Je vous remercie de m'avoir posé la question. Il est vrai que nous avons reçu les intéressés avec M. Louap mais que nous n'en avons pas fait de communication jusqu'à présent.

## **8 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives bouloonnaises - attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2010.**

**Monsieur Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.**

Mes chers Collègues,  
Lors du Conseil municipal du 11 juin 2009, je vous commu-

niquais notre intention d'aider financièrement de jeunes athlètes licenciés au sein des clubs sportifs bouloonnais.

Lors de sa première séance du 26 novembre dernier, la commission d'attribution des "bourses aux jeunes sportifs de haut niveau", créée à cette occasion, avait permis de récompenser 15 sportifs âgés de 14 à 25 ans, issus de 7 disciplines différentes (aviron, badminton, boxe française, escrime, judo, karaté et natation).

Fort de cette expérience, j'ai souhaité renouveler ce dispositif dès le premier semestre 2010 afin, d'une part, de permettre à certains athlètes, dont le dossier avait été jugé incomplet lors de la séance précédente, de pouvoir le représenter de nouveau et, d'autre part, d'instruire les dossiers des athlètes qui n'avaient pu répondre au premier appel à candidature.

Ainsi, après la traditionnelle communication faite auprès des présidents des clubs sportifs bouloonnais, la Ville a reçu, dans les délais prescrits, les demandes suivantes : 8 bourses aux résultats sportifs, 8 bourses de statut national, 3 bourses de statut international et 2 bourses de formation, soit un total de 21 dossiers de candidatures.

Le 3 juin dernier, la commission d'attribution s'est donc réunie pour analyser les 21 candidatures reçues, sur la base des mêmes critères que l'année précédente (avoir entre 14 et 25 ans ; appartenir à la catégorie minime, cadet, junior, espoir ou sénior ; être licencié dans un club sportif bouloonnais et s'insérer dans l'un des cinq dispositifs prévus).

Après examen, la commission a décidé d'attribuer :

- 8 bourses aux résultats sportifs,
- 7 bourses de statut national,
- 2 bourses de statut international,
- Aucune bourse de formation.

Je vous propose donc d'approuver le choix du jury, qui permettra à 17 sportifs de haut niveau de bénéficier d'une bourse individuelle essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 7 350 €. (Tableau récapitulatif joint)

Par ailleurs, je vous rappelle que chaque bénéficiaire s'est engagé à rester licencié à Boulogne-Billancourt pendant toute l'année sportive postérieure à celle de l'aide accordée ; à adopter un comportement non contraire à l'éthique sportive ; et à représenter la Ville dans toutes ses actions de promotion de la pratique sportive.

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il a été précisé que les écarts de montants entre les différentes bourses de même catégorie s'expliquent par les différentes aides des fédérations, mais aussi le niveau atteint par les sportifs. Une

demande d'ouverture de ces bourses aux sports d'équipe a par ailleurs été formulée.

## Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, pour répondre à une question du groupe @lternance, le fonctionnement de la commission d'attribution a été rappelé.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

## 9 - Société publique d'aménagement (spla) - cession d'une action à la ville de Sèvres

### Monsieur Gauthier Mougin, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues

Par délibération du 11 décembre 2008, la Ville est actionnaire de la SPLA, Arc de Seine Aménagement dont le capital social de 37.000 € est actuellement réparti en 370 actions de 100 € comme suit :

Communauté d'Agglomération GPSO :	189 actions
Ville de Boulogne-Billancourt :	48 actions
Ville de Chaville :	19actions
Ville d'Issy-les-Moulineaux :	44 actions
Ville de Meudon :	44 actions
Ville de Vanves :	19 actions
Ville d'Avray :	7 actions

La ville de Sèvres, ayant décidé par délibération du 1er juillet 2010 de devenir actionnaire de la Société Arc de Seine Aménagement, il est proposé que l'ensemble des six villes actionnaires lui cèdent chacune une action à la valeur nominale de 100 €.

Cette cession qui a reçu l'agrément du Conseil d'administration de la Société Arc de Seine Aménagement en date du 12 mai 2010 est subordonnée à l'approbation du conseil municipal de Sèvres de l'entrée de la commune dans le capital de la SPLA Seine Ouest Aménagement.

Le montant du capital de la Société Arc de Seine Aménagement restant inchangé ainsi que nombre d'actions (370), la nouvelle répartition après cession des actions sera établie comme suit :

Augmentation du capital	population	Ancienne répartition		Cession internes	Nouvelle répartition	
		% du capital	Nombre des actions		Nouvelle répartition	% du capital détenu
			370			
CA GPSO		51,00%	189,00		189	51,08%
Boulogne	108 800	13,00%	48,0	- 1	47	12,70%
Issy	60 927	12,00%	44,00	1	43	11,62%
Meudon	43 665	12,00%	44,00	1	43	11,62%

Chaville	18 136	5,00%	19,00	1	18	4,86%
Vanves	25 414	5,00%	19,00	1	18	4,86%
Sèvres	24 066				6	1,62%
Ville d'Avray	11 573	2,00%	7,00	1	6	1,62%
<b>total</b>	<b>292 581</b>	<b>100%</b>	<b>370,00</b>	<b>6</b>	<b>370</b>	<b>100%</b>
	143 365					
<b>CAPITAL</b>			<b>37 000</b>			
valeur de l'action					100	

Par ailleurs, conformément à l'article 13 des statuts de la Société Arc de Seine Aménagement, et en raison du fait que le nombre de sièges actuel a déjà atteint son seuil maximal de 18 sièges, la Communauté d'agglomération GPSO, a accepté de laisser un siège d'administrateur à la Ville de Sèvres.

Elle ne disposera donc plus que de 8 sièges au lieu de 9.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la cession d'une action à la ville de Sèvres.

Cela ne modifiera pas le nombre de sièges au Conseil d'administration puisque c'est GPSO qui accepte de céder un siège à la ville de Sèvres. Son nombre de sièges passera de 9 à 8. Nous, nous restons inchangés.

## M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

## Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé si une restructuration de la SPLA n'était pas envisagée. En commission, la représentation de la ville de Boulogne-Billancourt a été confirmée puisqu'elle va siéger directement en son nom et indirectement par l'intermédiaire de GPSO.

### La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

## 10 - Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt - révision simplifiée île Seguin - lancement de la procédure, objectifs poursuivis et modalités de concertation

### Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'île Seguin est, à Boulogne-Billancourt et à l'échelle du Grand Paris, un lieu singulier, porteur à la fois d'une mémoire collective et d'un imaginaire fort, lié à son histoire industrielle et à une situation géographique emblématique.

A l'ouest de Paris, le fleuve forme une boucle valorisée par

le Département des Hauts-de-Seine qui y développe un parcours culturel dense dessinant la Vallée de la Culture. Telle une ligne de vie ancrée sur l'Île Saint-Germain, l'Île Seguin et l'Île de Monsieur, cette Vallée dispose de nombreux points d'appui culturels.

La Seine constitue également le fil conducteur des plus grandes institutions culturelles de la région capitale, de la Bibliothèque Nationale de France au musée du Quai Branly jusqu'à l'Île Seguin et Saint-Cloud. Ce territoire d'exception a l'ambition de faire partie des grands projets culturels nationaux et ainsi de lier le développement économique et social à la dimension artistique.

Afin de répondre à ces ambitions, dès le début du mandat, il a été choisi de bâtir sur l'Île Seguin une île durable, ouverte et vivante, une nouvelle destination culturelle pour l'Île-de-France, à rayonnement international. Ainsi, une programmation plus riche, plus mixte dans ses fonctions et à forte dominante culturelle a été définie.

L'Île Seguin sera une île du quotidien où se mêlent résidences, commerces, cinémas, bureaux, et lieux de formation, permettant d'offrir à ce lieu exceptionnel de culture une pratique régulière qui créera des habitudes de vie et une ambiance particulière, propices à l'accueil des nombreux visiteurs occasionnels. Des résidences temporaires seront développées de sorte à créer des lieux de vie destinés notamment aux artistes, étudiants, créateurs, actifs travaillant sur l'île. Une offre hôtelière de grande qualité viendra compléter ce dispositif.

De grands équipements culturels attendus bénéficieront ainsi d'une atmosphère dynamique et active, au passage de nombreux visiteurs et aux flux générés par les diverses activités. Le département a choisi de s'engager dans ce projet aux côtés de la Ville puisqu'il implantera, sur l'Île Seguin, un grand pôle musical.

Pour établir un plan directeur organisant ce programme dans l'espace et concevoir une forme urbaine originale correspondant aux ambitions programmatiques, les Ateliers Jean Nouvel ont été désignés en juillet dernier suite à une compétition internationale.

La forme urbaine proposée s'inscrit dans les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile de France selon lesquelles, « dans ce grand site aux portes de Paris, devait s'inscrire un projet urbain exemplaire dont la silhouette respectera et valorisera les qualités naturelles d'une des plus belles boucles de la Seine ».

Les grandes lignes du projet se déclinent de la façon suivante :

La forme urbaine pourrait s'inspirer de la silhouette de l'île à son époque industrielle. Son unicité pourrait être affirmée au moyen d'une base continue, rythmée par des cadrages sur l'eau, et de points plus hauts qui afficheront son identité

architecturale et créeront un nouveau repère urbain dans le Grand Paris.

Par sa qualité et sa diversité, l'espace public constituera le lieu d'accueil de programmes qui en feront une destination vivante et attractive. Leur conception sera motivée par la volonté de poursuivre la trame verte sur l'île, avec la présence de jardins et de terrasses plantées :

Un grand jardin central situé au cœur du dispositif,

Une promenade continue le long des berges pour entretenir un rapport privilégié au fleuve,

Des promenades plus hautes, offrant des perspectives vers Paris, Boulogne-Billancourt et les coteaux voisins,

Des perspectives paysagères dans l'axe des ponts.

Ce nouveau quartier du XXI<sup>ème</sup> siècle sera un quartier durable. Pour cela, la morphologie même de l'île, permettant une densité de vie plus importante sur les 11 hectares de l'île, répondra aux grands objectifs d'optimisation des ressources foncières franciliennes définies dans le S.D.R.I.F. L'ensemble des constructions envisagées devra bien entendu respecter des normes d'économie d'énergie. Selon les programmes, certaines constructions pourront aller au-delà pour viser le niveau zéro énergie.

Les connexions de ce site propice à l'accueil de résidents et de visiteurs donneront la priorité aux modes doux de déplacement :

Un transport en site propre traversera l'Île Seguin, reliant Meudon au centre de Boulogne-Billancourt dans la continuité du réseau d'agglomération.

Sur l'île, seront privilégiés les piétons et les cyclistes.

Par ailleurs, deux passerelles piétonnes, reliées aux deux rives, réinscriront l'Île Seguin dans son territoire élargi.

Dans une perspective territoriale plus vaste, la desserte de l'île Seguin par le Métro automatique du Grand Paris, reliera, en outre La Défense à Issy-les-Moulineaux.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général pour les habitants de Boulogne-Billancourt et de l'agglomération de Grand Paris Seine Ouest qui verront se développer sur leur territoire une île animée et ouverte à tous, comportant des équipements et de nouveaux espaces publics. L'attractivité de l'agglomération sera renforcée par le développement d'activités économiques, culturelles et commerciales. Enfin, la mise en œuvre de ce projet contemporain, innovant et ambitieux en termes de développement durable contribuera au rayonnement de l'Île de France et de la Vallée de la culture grâce à l'implantation d'équipements culturels majeurs.

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la ville du Projet Aménagement et de Développement Durable ne sont pas remises en cause. En revanche, un certain nombre d'ajustements des orientations de programmes de ce dernier doit être envisagé afin de permettre la réalisation de ce projet urbain. Par ailleurs, la morphologie et le plan d'ensemble impliquent un certain nombre de changements du règlement, des documents graphiques et des annexes du Plan local d'urbanisme. Cette adaptation du Plan Local d'Urbanisme au projet de "l'île bâtie durable" des Ateliers Jean Nouvel peut être envisagée par le biais d'une procédure de révision simplifiée du PLU, qui laisse une large place à la concertation dans un premier temps et qui permettra de présenter, dans un deuxième temps, le document d'urbanisme modifié en enquête publique.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, afin de permettre la réalisation de ce projet ambitieux qui sera le premier projet du Grand Paris, de vous prononcer sur l'engagement de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

## **M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.**

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas participé au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a interrogé la viabilité du projet présenté. Compte tenu des incertitudes qui pèseraient sur le choix de l'implantation de la Maison de l'Histoire de France et sur le projet de la Cité de la Musique du département. Sur ces points, il a été répondu que la Maison de l'histoire de France restait une option qui n'engageait pas la viabilité du projet, et le Conseil général hier midi, par la voix de son président, a confirmé son projet.

Par ailleurs, la question de la densité globale à construire a été posée. Ce à quoi il a été répondu qu'il s'agissait pour le moment d'un équilibre de masse et d'une dynamique programmatique.

## **M. Fourcade**

Monsieur le Maire, nous arrivons à un point important de ce Conseil municipal et la lecture attentive de l'article qui a paru dans *Le Monde* hier avec la maquette présentée par Jean Nouvel nous pousse à voter contre la modification que propose M. Mougin. D'ailleurs, je n'ai pas très bien compris si c'était une révision simplifiée ou une modification. A mon avis, compte tenu du changement complet du programme, c'est beaucoup plus une révision qu'une révision simplifiée.

Pourquoi nous voterons contre ?

Il y a d'abord un premier fait qui est plutôt satisfaisant : le nouveau projet retient 5 éléments du dossier et du programme que vos prédécesseurs avaient initié. Vous reprenez,

dans ce projet la résidence pour artistes et chercheurs. Vous reprenez le grand hôtel qui fut l'objet d'un recours qui a interdit son démarrage il y a 3 ans. Vous reprenez un élément universitaire. Le jardin est déjà fait, il était dans le projet, simplement on va l'entourer de verre et on reprend la promenade entourant l'île. On a perdu 3 ans, puisqu'on avait bloqué tous ces projets, mais bon, c'est très bien, on reprend ces projets.

Ce qui est ennuyeux, c'est que, au jour où le département signait l'acte de cession, le vice-président chargé de la culture annonçait que la grande salle de musiques ne serait pas construite, en présence de son président. Il est clair que le Conseil général ne s'engagera pas dans la construction du grand projet dont on nous parle depuis quelques mois. Peut-être qu'il fera quelque chose, mais sûrement pas la grande salle compte tenu de ce qui est fait à Nanterre et de ce qui sera fait à La Villette.

Quant au projet du président de la République sur le Musée historique du peuple français, les rencontres que j'ai eues il y a quelques jours avec le ministre de la culture, M. Mitterrand, montrent que dans les difficultés actuelles de réduction de l'ensemble des crédits, ce projet ne sera pas lancé. Si jamais il le faisait, il le serait dans l'ancien immeuble occupé par les archives nationales dans le cœur de Paris.

Le projet que vous avez développé, qui est dans *Le Monde*, a été établi sans aucune concertation avec les 15 associations qui, depuis l'origine, participent au démarrage du chantier. Bien sûr, il y aura une concertation, mais c'est toujours gênant de partir d'une maquette avec un projet défini et de faire la concertation après. Il vaut mieux faire la concertation avant qu'après, car on s'expose à des risques juridiques importants.

Deuxièmement, le fond de l'affaire : pour être possible, ce projet suppose une densification de l'île nettement plus importante que ce qui avait été prévu. Je rappelle que nous avions prévu une densité de l'île de l'ordre d'un peu moins de 200 000 m<sup>2</sup>. Lorsque vous êtes arrivé, Monsieur le Maire, vous avez réduit la densification de 200 000 à 100 000 m<sup>2</sup>, et compte tenu des tours qui sont sur l'île, notamment en face des appartements vendus au bord de la Seine, qui seront heureux d'avoir une tour en face de leur balcon, il est clair que l'on a une densité plus forte.

Cette densité plus forte, c'est l'objet de la révision. On retrouve dans la maquette présentée par Jean Nouvel les projets de construction sur l'île Seguin que Renault avait établis dans les années 80, que nous avons vus dans les locaux de Renault. C'est un projet très important.

Je crains qu'à partir de cette révision, on arrive à une densité très forte, et que l'on réponde au vœu des promoteurs qui ont toujours voulu faire des logements sur l'île parce qu'ils estiment que, comme pour l'île Saint-Louis, des logements sur l'île Seguin pourraient être vendus à des prix comparables à ceux du cœur de Paris et très différents de ceux de Boulogne.

On est donc très loin des promesses faites pendant les campagnes. Ainsi, s'éloignent les rêves, ainsi triomphent les promoteurs. Ainsi l'urbanisation de l'île Seguin se banalise malgré le très beau projet de Jean Nouvel. Vous comprendrez bien que nous sommes opposés à cette révision du PLU qui ne peut déboucher que sur une densification.

Tout le projet du Trapèze et de l'île a été conçu pour qu'il y ait des constructions basses sur l'île Seguin, 3 à 4 étages au maximum, de manière à ce que les vues des habitations qui sont sur le Trapèze puissent donner directement sur les coteaux de Meudon et l'ensemble du paysage de la Seine. Ce projet est tout à fait différent. Par conséquent, nous voterons contre la mise en révision de notre PLU.

## Mme Shan

J'ai une remarque et deux questions.

La remarque : je voulais signaler que concernant la desserte automatique dont il est question à la deuxième page de la délibération, il aurait été agréable de lire qu'il s'agissait de la desserte Arc Express qui reliera Issy-les-Moulineaux, la desserte qui évolue par la région Ile-de-France.

J'aurais voulu revenir sur la question de la conférence de presse. Vraiment, je trouve dommage de ne pas associer les élus. Il m'a été dit, quand je me suis présentée, que les élus ne pouvaient pas y assister parce que cette conférence était réservée à la presse et que la presse était extrêmement gênée lorsqu'il y avait une présence d'élus. Or, j'ai pu constater que de nombreux élus présents ce soir ont été admis dans cette conférence de presse. Donc, j'analyse cette situation comme une éviction.

Ma première question est liée à la Région qui de toute évidence n'a pas été informée que l'association pour la préfiguration de l'île des Deux Cultures n'existerait plus, puisqu'elle m'a nommée il y a trois semaines pour y siéger. C'est dire qu'elle continue à s'intéresser à l'île Seguin, et d'ailleurs je crois que certains projets qui nous seront présentés ce soir nécessiteraient qu'elle y soit associée. Est-ce une erreur ou est-ce un souhait de ne pas travailler avec la Région sur la question de l'île Seguin à l'avenir ?

Enfin, un point plus technique. J'ai bien compris qu'il s'agit d'une présentation programmatique et que, pour l'instant, nous n'avons pas encore d'éléments très précis, mais a-t-on une évaluation même approximative du nombre de mètres carrés de SHON prévus sur l'île ? Et le principe d'une île dévolue aux piétons et aux circulations douces est-il toujours d'actualité ?

## M. Askinazi.

Je voudrais faire une intervention sur un point de forme, mais qui semble être un déni de démocratie qui s'est déroulé hier. Cela concerne l'île Seguin.

Comme le disait Jean-Pierre Fourcade il y a quelques instants, tout d'abord les citoyens, les associations, les élus, ont été stupéfaits que vous n'avez donné aucune information sur votre projet d'aménagement l'île Seguin. La logique aurait voulu que ce projet, après une large concertation avec ceux qu'il concerne, soit présenté aux élus du conseil municipal. Or, il n'en a rien été. Et hier vous avez donné la primeur de l'information à la presse. C'est très révélateur de la considération que vous portez à vos élus, dont ceux de votre propre majorité.

Certains élus, afin de recueillir cette information, ont fait l'effort de venir à la conférence de presse, qui s'est tenue hier à midi sur l'île Seguin. Je m'y suis rendu et j'ai été personnellement refoulé avec une certaine fermeté par vos vigiles à l'entrée du pont qui mène à l'île Seguin. Devant mon insistance, les vigiles vous ont appelé et cet ordre de m'interdire l'accès en tant qu'élus de l'opposition leur a été confirmé. Cela en dit long sur votre conception de l'éthique à l'heure où l'on parle du devoir de transparence, d'accès à l'information et du respect de la démocratie.

Sans compter que l'île Seguin est un lieu public. Je suis surpris que le citoyen, sans parler de l'élus, se voie refuser l'accès à un lieu public, ce qui est une atteinte à la liberté. J'ai saisi le Préfet des Hauts-de-Seine aujourd'hui pour lui faire part de cela.

Assister à un événement public ouvert à la presse devrait être permis à un élu représentant des citoyens, mais pas à Boulogne-Billancourt. Seuls vos amis, y compris certains de vos anciens co-listiers non-élus, avaient le droit d'y être.

Une fois encore, vous ne respectez rien, ni les représentants des électeurs, M. le Maire de Boulogne-Billancourt, ni du reste les électeurs eux-mêmes.

Pour conclure, je voudrais vous demander, alors que nous avons jusqu'à présent à Boulogne-Billancourt un service de communication important et compétent, la raison pour laquelle pour un événement aussi banal qu'une conférence de presse attendue, vous avez décidé d'en confier l'organisation à une des plus importantes agences de communication et de relations publiques qui s'occupe avec talent de la communication des patrons du CAC 40.

Je voudrais connaître par écrit la nature du contrat avec cette agence et le coût de la prestation. Je voudrais connaître, à nouveau par écrit, le type de marché passé avec cette agence ainsi que la forme de mise en concurrence, et savoir selon quels critères de modalité vous avez choisi cette agence et conclu ce marché. Enfin, savoir s'il y a d'autres prestations prévues avec cette agence dans les mois à venir.

Merci.

## M. Tisseyre

Monsieur le Maire, quand j'ai découvert le projet, évidem-

ment par voie de presse, puisque je n'avais pas d'autres canaux d'information, j'ai eu l'impression de revenir en arrière. Effectivement on a vu réapparaître certains projets du passé que l'on croyait enterrer tels l'hôtel international, la promenade autour de l'île. Je ne citerais qu'eux.

Maintenant, plusieurs informations. Je cite ce que j'ai relevé dans les journaux : grande salle de 3 000 places plus 2 000 sur le parvis. Salle de concert : 900 places. Complexe de cinéma : 3 500 places. Un cirque : 1 400 places. Un hôtel international : combien de lits ?

A cela s'ajoutent les jardins, le conservatoire régional de musique, la Garida (?), la Fondation Cartier, une rue commerçante, un musée, et bien entendu pour la densification, les immeubles de bureaux. Tout cela représente énormément de personnes qui convergeront vers l'île pour des raisons différentes. L'inquiétude provient des déplacements que va générer toute cette activité quand le projet sera mise en œuvre et opérationnel.

Par rapport à cela, quelques questions sont quand même à poser. Inutile de rappeler que notre ville actuellement sature complètement par le trafic automobile.

Le projet présenté est très imprécis concernant les modes d'accès à l'île, et notamment tout ce qui est prévu en matière de transports en commun. Par exemple, on peut se demander s'il y aura des navettes fluviales, des débarcadères qui seront prévus, etc.

De plus, au niveau de la circulation dans l'île, je pensais qu'elle était réservée aux circulations douces, sauf dérogations à la circulaire automobile, par exemple pour les livraisons et autres. Là on nous dit dans la délibération que "seront privilégiés les piétons et les cyclistes." Quand on privilégie, c'est par rapport à un autre mode de déplacement. Quel sera-t-il ?

Quelles seront les règles pour les automobiles d'accès sur l'île ?

Enfin, je m'interroge sur le lieu de mémoire industriel. J'aimerais savoir s'il y en a sur l'île définitivement. Il y a beaucoup d'interrogations autour de cela, notamment par rapport aux anciens travailleurs de Renault.

## Mme Vouette

J'interviendrai sur des points un peu différents de ceux soulignés par M. Tisseyre. La délibération est assez peu claire sur ce que vous voulez faire exactement, sur ce que vous souhaitez changer par rapport à ce qui est possible avec le PLU existant.

La délibération nous a été communiquée la semaine dernière, vous ne vouliez pas dévoiler le projet réel. On se retrouve avec un texte plutôt fadasse qui n'apporte rien de nouveau.

Pour compléter les propos de M. Tisseyre, nous nous posons une question. Cette révision va-t-elle être le prétexte pour changer la destination d'une parcelle du trapèze ? Je pense à celle où est le bâtiment Vasconi, actuellement occupé par Renault. Nous avons été informés récemment de l'intention de Renault de quitter ce bâtiment et que l'on envisagerait éventuellement de le raser pour le remplacer par autre chose. J'aimerais que nous soyons éclairés sur ce sujet.

Deuxième point : il existait une emprise sur les terrains Renault pour l'implantation d'un collège. Nous comprenons que le Conseil Général du 92 ne souhaitait plus installer de collège sur les terrains Renault. Est-ce toujours d'actualité, d'autant plus qu'un établissement privé n'est pas envisagé ? Nous, nous sommes pour une offre d'enseignement public et nous pensons que l'afflux d'une population nouvelle sur les terrains Renault exige que l'offre scolaire publique suive.

Je voudrais savoir s'il est prévu lors de ce PLU de retrouver une parcelle pour l'édification d'un collège qui, de toute façon, va être nécessaire ?

Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération pour ne pas tout retarder encore, parce que depuis 20 ans maintenant que Renault a déclaré ses intentions pour l'île Seguin, nous n'avons encore qu'un terrain vague et un petit bout de jardin, nous sommes assez réservés, voire très réservés, sur le projet tel qu'il a été rapporté dans la presse.

## Mme Bauche

Les règles de modifications simplifiées du PLU sont très précises et ne peuvent remettre en cause le programme de construction arrêté par le Conseil municipal du 12 juillet 2006, qui fixait la surface constructive de la ZAC à 842 000 m<sup>2</sup> avec, pour l'île Seguin elle-même 175 000 m<sup>2</sup>, qui se décomposaient entre 30 000 m<sup>2</sup> de logements, foyers et résidences, 50 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 95 000 m<sup>2</sup> de commerces et d'équipements collectifs.

On va pouvoir jouer à la marge, mais on peut valablement s'étonner de cette modification simplifiée du PLU, alors que nous nous trouvons à la veille d'une modification substantielle dudit PLU avec une enquête publique et tout le scénario qui va avec.

Peut-être que l'on fait des choses superflues...

## M. Solère

Sur le débat sur le stade Arena 92 à Nanterre : le département s'est engagé dans la construction de ce nouveau stade. S'il y a un débat qui existe au sein de la majorité, le président du département hier a rappelé son engagement à vouloir réaliser cet équipement comme nous l'avons voté en Conseil général, sur la pointe aval de l'île.

Comme dans toute collectivité, il faut faire des arbitrages.

Moi-même, ainsi que mes deux collègues du Conseil général de Boulogne-Billancourt, nous soutiendrons fortement la réalisation de cet équipement de la manière dont il a été voté. Pour une raison simple : Arena 92, qui est un projet qui vise à donner une jauge de 30 000 places, qui est importante en Ile-de-France. Aujourd'hui vous avez 80 000 places au Stade de France, vous avez le Palais Omnisports de Paris Bercy qui a une jauge de 18 000 places. Entre les deux, il y a un manque pour le réel.

A l'époque où Nicolas Sarkozy présidait le département des Hauts de Seine, il avait souhaité réaliser un grand Zénith départemental à un endroit où pouvaient avoir lieu différentes manifestations autour du spectacle vivant, des manifestations culturelles, sportives, des concerts.

Le projet que nous avons voté au sein du Conseil général, en liaison avec la ville de Boulogne-Billancourt, n'est pas celui-là. Il y a la réalisation d'une salle de musiques et d'une salle qui a une jauge de 3 000 places, qui n'a pas la même utilité. Le débat existe. Ce n'est pas la peine de le nier. Il est public. Le président du Conseil général à titre personnel a souhaité cela.

En cours une fois, les élus et les conseillers généraux, notamment de Boulogne-Billancourt, veilleront à ce que les intérêts de la ville soient défendus dans les arbitrages du département.

## **M. Baguet**

Je vais essayer de répondre à Jean-Pierre Fourcade qui a posé des questions sur le fond, quand d'autres interventions étaient plutôt polémiques et sur la forme.

Sur le fond, l'article du Monde ne dit pas tout. Vous avez vu que la revue de presse, est très conséquente, et d'une tonalité assez positive. Il est assez intéressant de voir qu'aucun article n'a contesté le projet, sa viabilité ou son démarrage. La population ne l'a pas accueilli comme un énième projet du l'île Seguin. Tout cela a été ressenti par les professionnels de la presse écrite, de la radio, de la télévision comme le bon départ. Nous pourrions peut-être nous en féliciter.

Mme Vouette vient de dire que nous attendions depuis 1992 la proposition de projets sur l'île Seguin. Tous les journalistes ont trouvé cela extrêmement positif. Le fait que nous ayons pu fouler l'île Seguin et constater visuellement ce jardin de préfiguration, qui sera recouvert par une verrière, afin de lui donner un rôle et une dimension supplémentaire dans l'île. Effectivement Le Monde n'a pas cité le transfert possible du conservatoire à rayonnement régional, ainsi que d'autres installations.

Vous avez raison M. Fourcade, une partie des anciens projets sont repris ; ils vont être développés et valorisés, il faut s'en féliciter ; mais il ne faut pas oublier qu'à cela s'ajoutent de nouveaux projets, c'est cet esprit général qui est important.

Je rappelle, pour M. Askinazi, qu'il n'y a pas du tout de mépris de ma part vis-à-vis des électeurs parce que le projet que j'ai présenté hier était absolument conforme à celui présenté lors de ma campagne électorale. Il était question de pôle d'art contemporain sur une pointe et de pôle d'art musical sur une autre. La seule différence, est que dans ce projet présenté aux électeurs avant les municipales de 2008, le pôle d'art contemporain était sur la pointe aval. J'ai inversé les deux pôles, mais l'esprit demeure. Le plus important reste ce cheminement majeur entre les deux pôles qui vont valoriser notre île. Par la suite, le pôle universitaire a suivi l'université américaine de Paris, à laquelle certains ont fait référence où nous avons opposé un hypothétique projet scientifique face à un hypothétique projet de musée jardin, il avait été décidé que les sciences allaient s'installer.

Je tiens à votre disposition une lettre de Mme Péresse qui m'affirmait qu'il n'a jamais été envisagé par son ministère, de faire un pôle scientifique sur l'île Seguin. Coupons court à la rumeur qui circule encore et entretenue par certains : il n'a jamais été prévu de l'installation de l'INSERM et du CNRS sur l'île Seguin. Le cas de l'INCA est différent, ils sont sur Boulogne-Billancourt et ils y restent donc. Rappelons que dorénavant, ce n'est plus le contribuable de Boulogne-Billancourt mais bien l'INCA qui paie son loyer

Nous avons fait prospérer un certain nombre de projets sans tomber dans l'ornière de procès, et de recours que vous nous aviez décrite. Deux ans après, aucune encombre n'est à signaler, au contraire, nous avons même encaissé de l'argent de la part de l'Université américaine. Nous pensons à d'autres projets de cette nature, pour œuvrer en faveur d'une vie universitaire sur l'île.

La promenade a été un peu modifiée. Elle fera 6 mètres de large et ne sera plus à 3,5 mètres au-dessus de l'eau, mais au niveau du sol. Enfin, elle sera réduite au moment du passage sous les ponts parce que techniquement il n'était pas possible de garder cette largeur de 6 m.

L'hôtel dont le projet était encore bloqué il y a quelques années, va pouvoir aboutir maintenant grâce au développement du Trapèze. Le manque d'exploitant, à l'origine du blocage a été résolu avec l'arrivée des entreprises sur le Trapèze. La proximité avec un hôtel haut de gamme a été un élément important dans la décision de Carrefour monde. De même pour les laboratoires IPSEN qui accueillent de nombreux Prix Nobels de médecine. Ces entreprises à tendance mondialiste, ont besoin d'un hôtel de qualité.

Je suis très confiant dans l'aboutissement de nos négociations avec un grand exploitant international d'hôtels, nous pouvons nous en féliciter. Et effectivement nous pouvons partager quelques-uns des points communs qu'il y avait entre les deux projets.

En ce qui concerne le problème du Conseil général, Thierry Solère a répondu. Rappelons que le Conseil général a voté et

que nous avons signé la vente, je me rappelle les cris des uns et des autres disant : jamais le Conseil général ne viendra sur la pointe aval ! Aujourd'hui, je vois que vous contestez uniquement la grande salle. Déjà, la petite salle vous semble acquise, la Maîtrise des Hauts-de-Seine ainsi que les plateaux de répétition. Nous progressons.

Je rappelle que le Conseil général a voté lundi pour la troisième fois, en faveur de ces équipements sur l'île Seguin, ce n'est pas rien. De plus, nous avons signé devant notaire la cession du terrain le 2 juillet, preuve d'un projet bien engagé du Conseil général. L'étude de marché a permis de constater qu'il y avait un réel besoin pour la musique classique de 800 à 900 places. Rappelons que dans le cadre de notre Communauté d'agglomération de 300 000 habitants, la compétence de l'enseignement musical est communautaire afin de ne pas uniquement se contenter des relations économiques ou financières, mais d'œuvrer en faveur de l'âme de GPSO.

Nous avons beaucoup d'élèves, 1 400 au conservatoire de Boulogne-Billancourt et 700 à l'école de musique et de danse. De surcroît, trois des conservatoires des villes voisines sont des conservatoires départementaux et trois autres sont municipaux, avec des fréquentations là encore très importantes. Au total plus de 5 000 jeunes sur les 7 villes suivent l'enseignement musical et une partie de la population de ce secteur s'intéresse de près à la musique classique et prendra donc beaucoup de plaisir à fréquenter cette salle.

Quant à la grande salle de 3 000 places. Nous avons eu la chance d'accueillir à Boulogne-Billancourt le producteur de Mozart Opéra Rock, qui connaît parfaitement les comédies musicales puisqu'il a été producteur du Roi-Soleil et d'un grand nombre d'autres succès. Il m'a fait part de son désarroi de devoir reconduire à la rentrée de septembre Mozart Opéra Rock au Palais des Sports de la Porte de Versailles. Construit en 1960, les qualités acoustiques de cet équipement ne sont plus adaptées à une comédie musicale de 2010.

L'île de France ne dispose pas de salle pour les musiques amplifiées et les comédies musicales de 3 000 à 5 000 places. Comme l'a rappelé M Solère, le projet de l'Arena à Nanterre Puteaux n'est pas de même dimension puisque qu'il a une capacité de 18 à 30 000 spectateurs. Le Palais des Congrès de la Porte Maillot reste une salle susceptible d'accueillir les comédies musicales avec sa capacité de 3000 à 5000 places, malgré ses 36 ans d'ancienneté.

Les votes successifs, les engagements, et l'affirmation du président du Conseil général hier à la conférence de presse, nous permettent d'être confiants.

En ce qui concerne la Maison de l'Histoire de France, nous sommes candidats à son accueil et avons proposé dans cette maquette une possibilité d'implantation. Si ce projet aboutit, je crois qu'aux vues des potentiels concurrents, nous aurons le plus beau projet. Le contexte économique n'étant pas favorable, c'est notre projet qui l'emportera.

La grande galerie plein nord, en suspension au-dessus de l'eau, permettre à la fois, aux visiteurs de remonter l'histoire de France, mais aussi de faire le lien entre le pôle musical et le pôle d'art contemporain.

Nous recherchons actuellement avec de grands spécialistes, une solution au problème de financement, à proposer au président de la République. Le projet étant modulable, en cas d'absence de solutions, nous pourrions jouer sur les dimensions de la galerie, qui peuvent varier de 6 à 7 000 m<sup>2</sup>. La galerie reposant sur des socles et des bâtiments de 5 à 10 000 m<sup>2</sup>, si le Président de la République veut que la Maison de l'Histoire fasse 25 000 m<sup>2</sup>, il suffira d'enlever ou d'ajouter des blocs en dessous de la galerie.

Au sujet du problème de densification, aucun projet visant à réduire la constructibilité de l'île Seguin de 200 000 m<sup>2</sup> à 100 000 m<sup>2</sup>, n'a été ni proposé, ni voté au conseil municipal. Au risque de me tromper, je demande au directeur général de vérifier dès demain. Parmi les 55 membres du conseil municipal, quelqu'un se souvient-il d'avoir voté la diminution de la densité sur l'île ?

Le problème de la densité est un faux problème. Le projet présenté est une promenade basse, le talus de Renault, classique, est à peu près à 3 m du sol, et au-dessus, Jean Nouvel nous propose, un socle d'une hauteur moyenne de 15 m au-dessus du niveau de l'eau. Je rappelle à cette assemblée que le mur de façade enveloppe prévu était lui à 18 m. Nous avons un niveau moyen du socle inférieur au projet précédent. Le socle global qui s'étale sur toute l'île est inférieur à la hauteur du projet précédent. C'est fondamental.

De là, Jean Nouvel envisage de faire émerger des châteaux qui pourront s'élever au grès des demandes des utilisateurs, pour rappeler l'esprit maritime avec le fleuve et le bateau.

C'est là aussi un autre aspect de la concrétisation du projet, tous les partenaires que j'ai cités hier étaient présents physiquement ou représentés. Ils ne seraient pas venus à la conférence de presse s'ils n'étaient pas dûment mandatés et motivés.

Hier, le suppléant de M. Seydoux m'a affirmé qu'il voulait « un équipement absolument extraordinaire, une architecture extraordinaire, nous voulons quelque chose de beau, quelque chose de moderne, quelque chose qui soit numérique, qui nous permette des retransmissions d'événements culturels mondiaux, d'événements sportifs »

Je ne vais pas brider M. Seydoux dans son projet. S'il choisit un architecte de grand talent et qu'il veut faire quelque chose d'exceptionnel, félicitons-nous.

Pareillement avec la Fondation Cartier. Alain Dominique Perrin m'a donné l'autorisation de dire que nous étions en contact très avancé, même si je ne sais pas pour l'instant si M. Perrin veut construire un bâtiment de 10 000, 15 000 ou

25 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, si M. Perrin prévoit de construire un bâtiment majestueux sur la pointe amont, face à la Tour Eiffel, je ne pourrai pas limiter de projet de construction en prétextant une densité maximale à ne pas dépasser.

En ce qui concerne la densité, vos inquiétudes quant au prix- 200 M euros - du jardin des sculptures, sont de deux natures : d'un côté, vous me reprochez de peser sur les finances de la Ville, d'un autre, vous refusez ce beau projet, jugé trop dense.

Il faut trouver un bon équilibre entre l'endettement voire même, avec les 200 M euros induits par l'île Seguin, la faillite de la commune et ce projet extraordinaire ; je préfère ce dernier.

Monsieur Fourcade, parler de triomphe de promoteurs pour les résidences de logements n'est pas exact ; un hébergement est prévu, mais il sera provisoire. Vous faites référence à votre journal du Monde, mais il y en a d'autres.

Sur le triomphe des promoteurs pour les résidences, il n'y aura pas de logements résidentiels sur l'île. M. Fourcade, quand vous étiez Maire, vous aviez arrêté ce projet sur le fait qu'il y avait 420 000 m<sup>2</sup> de logements sur Trapèze, dont 170 000 m<sup>2</sup> de logement social. En terme d'habitation, je pense que ce sera plutôt entre 15 000 et 18 000 habitants.

Nous n'ajouterons pas des habitants sur l'île, alors même que 15 à 18 000 nouveaux habitants s'installeront sur le Trapèze à moins de 100m de l'île Seguin.

Un hébergement hôtelier, la résidence des artistes, est prévu pour accueillir les comédiens des comédies musicales, les techniciens, le personnel de la pointe aval et les artistes qui viendront travailler dans le pôle d'art contemporain. Ce projet était engagé, signé, je ne tiens pas à aller au procès, il faut savoir rebondir et valoriser les projets positifs pour les faire aboutir.

Mme Shan, le cas de la desserte automatique Arc Express m'est en effet très cher, et je me porte aussi candidat, comme pour la Maison de l'Histoire de France à l'implantation d'une station sur l'île Seguin. Nous avons déjà transmis ce souhait à l'époque, à Christian Blanc, en mettant en avant le pôle économique du Val de Seine composé de ses deux poumons : nos communes avec leurs 160 000 emplois et la Défense aux 150 000 emplois, et la nécessité de les relier.

Et compte tenu du festival de pôles de destination que j'ai présenté hier et des pôles de destination à venir dans le cadre de la Vallée de la Culture, l'acquisition de cette station du métro Arc Express me semble légitime.

Quant à la conférence de presse et le fait que les élus n'étaient pas invités ; rappelons que ce n'est pas une réunion ou un meeting, et que seuls sont invités les professionnels. De même que le Président de la République n'invite pas les parle-

mentaires et l'ensemble de son gouvernement aux conférences de presse ; tout le monde n'est pas systématiquement invité. Ainsi, hier, les équipes étaient présentes et un ou deux journalistes se sont étonnés des applaudissements ; ce qui est compréhensible, car peu commun.

## **M. Fourcade.**

On n'a pas vu !

## **M. Baguet**

Il ya eu des images à la télévision...

*(Mouvements divers...)*

150 places assises étaient prévues et 70 personnes étaient debout, il restait donc peu de place.

Quant à la stratégie, si nous voulons mobiliser des investisseurs, des partenaires, il faut effectivement qu'il y ait un effet fusée induit justement par un grand envol médiatique. Si je n'ai pas présenté cette maquette aux associations, et en avant-première aux membres du Conseil municipal, ce n'est pas par acte de défiance mais pour éviter que par mégarde, des fuites erronées paraissent dans la presse. L'effet de surprise et d'entraînement n'aurait pas été celui que nous avons connu hier et ce matin.

La preuve en est, l'appel d'un grand chef d'entreprise, demandant à me rencontrer fin juillet, après avoir vu la présentation de l'île Seguin. Séduit par le projet, il souhaiterait installer son entreprise sur l'île. Si ce projet aboutit, je serais heureux d'avoir créé cet effet d'entraînement, cette dynamique positive.

Très peu de personnes ont vu cette maquette et je pense que nous avons bien fait, même si cette logique était tout à fait nécessaire, je vous présente toutes mes excuses de ne pas vous l'avoir montrée préalablement.

## **M. Fourcade.**

Nous les acceptons.

## **M. Baguet**

Comprenez effectivement que la démarche n'avait pas pour but de nuire à quiconque, Madame Shan. Les élus qui étaient là étaient les administrateurs de la SAEM, ainsi que les élus, M. Fournier et Mme de Beauval, chargés de la culture et M. Deniziot qui a beaucoup travaillé sur l'accessibilité. Les conseillers généraux, étaient aussi invités par le président du Conseil général, de plus Thierry Solère étant au Conseil d'administration de la SAEM, cela me paraissait normal.

Les questions suivantes : M. Askinazi, vous me semblez préoccupé : un événement banal confié à une grande agence

privée qui s'occupe du CAC 40. Il y avait même le CAC 41 avec la scission d'ACCOR, soit une entreprise de plus.

Je peux vous assurer qu'en ce qui concerne les coûts, la nature du contrat et la mise en concurrence, je vous assure ce n'est pas la mairie de Boulogne-Billancourt qui a payé cette conférence de presse, et que tout s'est fait dans les règles.

## M. Fourcade

Qui a payé ?

## M. Baguet

Vous verrez, mais ce n'est pas la ville.

Dans le cadre de l'organisation, vous avez raison, M. Askinazi, il aurait fallu faire un marché, mais nous n'avions pas le temps et cela aurait été compliqué. C'est l'Agence pour la Vallée de la Culture qui a financé la conférence.

## M. Fourcade

Eh bien voilà !

## M. Baguet

Cette agence a été créée dans ce but et vous en étiez membre fondateur. Le rôle de l'Agence pour la Vallée de la Culture est de valoriser les projets culturels, tout s'est donc déroulé dans les règles et dans la plus grande transparence.

Madame Shan, j'ai oublié, je suis sincèrement désolé de cet oubli du Conseil régional, mais il me semble que l'association de préfiguration de l'île Seguin, a été dissoute 3 ou 4 ans auparavant. Le solde a été versé à la Fondation de France dont le président était, sauf erreur de ma part, M. Kosciusko-Morizet. Il restait des fonds, cette association a été dissoute, à la suite de votes dans diverses assemblées. Nous pourrions transmettre l'information au Conseil régional, en espérant que vous n'ayez pas été désignée dans une association qui n'existe plus.

M. Tisseyre, à propos des déplacements, et de vos inquiétudes sur la capacité numérique d'accueil de l'île, tout dépend de ce que nous voulons faire de cette île. Si nous voulons une île vivante et dynamique, à l'image de l'île Saint-Louis, en bref, l'île de la Cité du XXI<sup>ème</sup> siècle, la densité ne serait pas un problème. En effet, la forte concentration propre à l'île Saint-Louis, bien loin de notre R + 3 de base, prouve que le projet est viable.

En ce qui concerne les déplacements, rappelons que le parking du Pont de Sèvres de 800 places, sera rénové et individualisé. Paris Habitat et General Electric gèreront personnellement leur parking, et nous mettrons le reste en délégation de service public. En plus, 600 places à venir sur le pont, nous atteindrons un total de 2 000 places auquel il faudra ajouter les transports en commun, le BHNS, qui fera la liaison entre le T2 et la ligne de métro n° 9 et les passerelles

L'architecte de François Pinault avait prévu une passerelle plate qui partait près du milieu de la pointe aval et se dirigeait vers le pont de Sèvres, au même niveau. Aucun problème de desserte et d'accès ne sera à déplorer d'autant plus, que les navettes fluviales seront favorisées.

Un de nos objectifs et un de ceux du Conseil général sont d'avoir des navettes fluviales qui, au lieu de s'arrêter au pont Garigliano, iront jusqu'à l'île Seguin des petits canots seront prévus pour aller jusqu'au jardin Albert Kahn, au musée Belmondo qui va être inauguré en septembre, la base nautique, le parc de Saint-Cloud ou le Musée de la Céramique.

Nous favoriserons les liaisons douces à l'image du bateau et l'accès privilégié sur l'île aux voitures électriques, piétons et cyclistes.

Nous ne pourrions pas refuser l'accès aux voitures, sachant que l'un des grands patrons que j'ai rencontré et qui envisage de s'installer sur l'île, m'a demandé légitimement d'avoir un parking en bas de ses bureaux. Je ne vais pas empêcher une signature prestigieuse pour un problème de quelques voitures qui viendront par jour remonter la rue commerçante.

Madame Vouette, vous m'évoquez le collègue.. Le Conseil général a renoncé définitivement à construire un collège sur le Trapèze. Nos collègues actuels ont une capacité d'accueil de 2 400 places, or seuls 2 000 enfants sont scolarisés aujourd'hui. Ce qui laisse une marge de 400 places. Le Conseil général ne va pas investir dans un nouveau collège de 600 places pour porter la capacité d'accueil à 3 000 alors que la Ville compte 2 000 jeunes collégiens scolarisés.

Il n'y aura pas non plus de collège privé, j'ai proposé à la direction diocésaine de se substituer au Conseil général, mais elle a refusé parce que c'était trop coûteux. Elle voulait transférer St Alexandre, mais la valorisation de St Alexandre ne permet pas de compenser le coût d'une installation sur le Trapèze. J'attends avec impatience un rendez-vous avec Mme Zoughébi dont j'ai fait la demande y a deux mois et demi, Mme Shan peut peut-être m'aider, je l'ai relancée. Je lui ai envoyé un courrier, pour évoquer le nouveau lycée sur le Trapèze où j'ai réservé 10 000 m<sup>2</sup> pour sa construction. Renault veut me faire signer très rapidement l'achat d'un montant de 11 M € pour le terrain. Après, nous céderons le terrain à la Région, à condition qu'il construise un lycée.

Je ne veux pas acheter le terrain 11 M € si je n'ai pas plus de nouvelles de la part de la région Ile-de-France. J'en ai parlé à Jean-Paul Huchon il y a quelques jours au Conseil d'administration de l'APHP dans lequel nous siégeons tous les deux. Si ce n'est pas un lycée public, ce sera un lycée privé, il nous faut de toute façon un lycée supplémentaire à Boulogne-Billancourt.

En ce qui concerne le bâtiment Vasconi, je ne suis pas au courant. Je sais que Renault envisage de quitter ce bâtiment dans les années à venir. Je me renseignerai auprès des responsables de Renault.

Mme Bauche, en ce qui concerne, la question sur les règles précises, vous parlez d'une modification substantielle et non pas d'une révision simplifiée. Nous avons fait examiner cette délibération par deux cabinets conseils ; Cela fait partie des 52 000 euros inscrits à la DM1. Compte tenu du projet présenté, ils ont considéré que la rédaction de la délibération était conforme, espérons que ce soit le cas.

Voilà ce que je voulais dire.

Je vous assure que nous pourrions nous réjouir tous ensemble de ce beau projet qui fait plutôt envie que pitié. Enfin nous sortons de cette situation difficile de l'avenir de l'île Seguin grâce à l'engagement de nombreux acteurs dans un contexte, pourtant pas favorable.

Nous pouvons nous appuyer sur GPSO et le Conseil général. La ville n'est plus seule à porter l'île Seguin. Le directeur de l'architecture était présent hier, ainsi que des grands noms qui se sont impliqués à nos côtés, les meilleurs : Jean Nouvel, Michel Desvigne, déjà pressenti pour les jardins, et Yann Kersalé. Les partenaires sont prestigieux, tous solides, Fondation Cartier, Renault, Europalace Pathé, Natural Le Coultre, Madona Bouglione. Ils ont des arrières solides sur le plan financier, nous pouvons nous en féliciter.

C'est pour cela que nous présentons cette délibération en formulant le souhait d'aller le plus vite possible et de rester dans le calendrier fixé depuis le début de l'opération, à savoir 2018.

Je mets aux voix la délibération.

## Mme Vouette

Pourrait-on avoir le dossier de presse s'il vous plaît ?

## M. Baguet

Oui, bien sûr, c'est prévu.

## La délibération n°10 est adoptée.

Vote contre du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.  
Abstention du groupe @lternance.

## 11 - Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine - convention cadre - droit de préemption renforcé - périmètres - délégation du droit de préemption urbain - approbation et autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

## Monsieur Gauthier Mougín, Maire-Adjoint, rapporteur.

## M. Baguet

C'est un dossier ancien qui aboutit de manière extrêmement positive. Décidément, c'est un bon Conseil municipal.

## M. Mougín

Mes chers collègues,

Par délibération du 12 juin 2008, il vous a été présenté l'Etablissement Public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92). Il s'agit d'un établissement public de l'Etat, à caractère industriel et commercial, créé par décret n° 2006-1142 du 13 septembre 2006 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et habilité dans l'ensemble du département des Hauts-de-Seine à vocation :

- à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme,
- à procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus et le cas échéant, à participer à leur financement.

Les études conduites depuis, en partenariat avec la Ville, ont permis d'identifier plusieurs secteurs d'interventions et de retenir trois îlots distincts : Châteaudun, Paul Bert/Aguesseau et Rhin-Danube.

La convention cadre à passer entre la Ville et l'EPF 92 permettra à cet organisme de procéder à l'acquisition des immeubles, à leur démolition et à la livraison de terrains « prêts à l'emploi » qui seront cédés à des opérateurs immobiliers ou à la Ville.

Pour chacun des secteurs, la convention précise notamment le périmètre du secteur, le programme envisagé par la Ville cocontractante, incluant un quota de 30% de logements sociaux, la durée indicative d'intervention de l'EPF 92 sur le secteur, le budget maximal estimé à consacrer aux acquisitions, études et travaux.

L'EPF 92 procèdera à l'éventuel remembrement foncier du secteur, à sa dépollution, et à son pré-paysagement, à l'exclusion de travaux d'aménagement, en outre dès qu'il sera propriétaire et aura la jouissance des biens immobiliers acquis, il la transférera immédiatement à la Ville qui assurera le relogement des occupants et la gestion des immeubles jusqu'à leur démolition.

La convention prévoit que le prix de cession des biens acquis par l'EPF 92 à un opérateur immobilier ou à la Ville correspond au prix de revient des opérations sur le secteur, duquel sont éventuellement déduites les subventions obtenues pour la réalisation du projet au cours de la convention.

D'autre part, afin de faciliter la maîtrise foncière il est nécessaire de déléguer le droit de préemption urbain, au cas par cas, à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'EPF 92 et d'instituer dans les secteurs conventionnellement retenus, Châteaudun, Paul Bert/Aguesseau et Rhin et Danube un droit de préemption renforcé.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser la signature d'une convention cadre avec l'EPF 92 pour la maîtrise foncière des secteurs Châteaudun, Paul

Bert/Aguesseau et Rhin et Danube,

- de déléguer le droit de préemption urbain, au cas par cas, à l'occasion de l'aliénation d'un bien à l'EPF 92 à l'intérieur des périmètres Châteaudun, Paul Bert/Aguesseau et Rhin et Danube,

- d'instituer un droit de préemption renforcé dans les secteurs Châteaudun, Paul Bert/Aguesseau et Rhin et Danube

## **M. Labrunye, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux**

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

En commission le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le taux de la taxe qui s'ajoute à l'impôt ménagé et sert au financement de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine ainsi que le nombre de logements permis par cette opération.

Sur le nombre de logements créés, il s'agit de 163 logements répartis ainsi : 48 pour le lot Châteaudun, 91 pour le lot Paul Bert/Aguesseau, et 24 pour le lot Rhin et Danube.

## **Mme Shan**

J'ai pu visiter cette semaine l'un des trois secteurs concernés dans notre ville. Il se trouve que derrière une façade en mauvais état, ce n'est rien de le dire, l'un d'eux cache une cour bien entretenue et des logements sains, pas du tout insalubres, accueillants. J'avais estimé une trentaine de familles. Maintenant, on me dit qu'il y en a 91. C'est juste à côté. Et des familles avec des enfants scolarisés dans les écoles à proximité.

Qu'est-ce que la ville pourra proposer pour que ces enfants puissent continuer à être scolarisés dans ces écoles et avec leurs camarades à l'issue de cette procédure ?

## **M. Baguet**

Il y a des dérogations de secteur. Ce sont des travaux qui vont se faire au fur et à mesure, et nous retrouverons au final plus de logements qu'aujourd'hui. Ce sont des opérations extrêmement porteuses, qui n'ont pas pour but de nuire aux familles modestes, Madame Shan.

## **Mme Shan**

Est-ce qu'on peut s'assurer que ce seront les mêmes familles qui pourront être relogées dans les logements qu'elles auront quitté ?

## **M. Baguet**

Je ne peux pas vous l'assurer. Cela dépendra si les familles ont déménagé entre temps. Si d'autres propositions de relogement leur plaisent d'avantage, elles accepteront. Ces opérations dites tiroirs sont le genre d'opération que nous avons connu avec 3F boulevard Jean Jaurès. Des familles qui étaient à l'arrière sont venues sur l'avant, d'autres sont parties certaines, vont revenir, d'autres ne reviendront pas parce qu'elles se sont habituées à leur nouvel environnement.

## **M. Fourcade**

C'est une très bonne opération puisque l'Etablissement Foncier des Hauts-de-Seine marche très bien, vous êtes d'ailleurs dans le Conseil d'administration.

La question que je voulais poser : comme cela concerne la rue de Châteaudun, vous pensez pouvoir engager les travaux de percement à quel moment ?

## **M. Baguet**

Vous avez compris le problème de la rue de Châteaudun. Si nous perçons aujourd'hui, nous nous retrouvons entre deux murs pignons, ce qui n'est pas très encourageant, même si la nouvelle rue ne sera pas très longue.

## **M. Fourcade**

C'est une opération 2011 ou 2012 ?

## **M. Baguet**

Non, c'est plus long.

## **M. Mougin**

Je rappelle un principe qui est que cette opération est basée sur un renforcement du droit de préemption qui signifie donc qu'il faut attendre le départ et la mutation de tous les fonds pour pouvoir s'en rendre propriétaire. Nous ne parlons absolument pas d'expropriation dans cette opération. Si un fonds reste dans les mains du même propriétaire pendant des années, on sera contraint d'attendre que ce propriétaire se décide vendre. Nous avons un aléa dans le temps que l'on ne maîtrise absolument pas puisqu'il n'est pas question d'expropriation.

Pour les familles qui souhaitent rester, nous ne sommes pas ici dans un plan qui nous permettra de les reloger d'office. Nous attendrons qu'elles veuillent bien quitter les biens qu'elles possèdent.

La question est différente si l'on est face à des familles de locataires dont le propriétaire décide de vendre, mais dans cette hypothèse-là, on est toujours dans le droit commun et le droit privé de la location. Le propriétaire qui vendra à un futur propriétaire avec sûrement un droit de préemption de notre part, se verra dans l'obligation de notifier à son locataire sa

volonté de vendre. Nous sommes absolument pas dans quelque chose d'autoritaire, mais dans un système où la préemption nous permet à terme d'acquérir tous ces lots sans avoir à assumer le coût qui peut être très long du portage financier de l'opération.

Nous sommes vraiment dans une opération dont nous ne maîtrisons pas les délais, puisque c'est au bon gré des propriétaires particuliers.

## Mme Even

Par rapport à l'article 3, serait-il possible de préciser que non seulement la ville veillera aux conditions notamment de délai, mais également de nouveaux loyers proposés ?

## M. Baguet

Je ne crois pas que nous puissions modifier ; ce sont des conventions cadre. Nous ne pouvons pas aller aussi loin dans le détail. Le principe est d'approuver la convention cadre. Je préfère ne pas procéder à des modifications sachant que cela a été voté à l'unanimité du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier lundi dernier. Nous attendons donc cela depuis des années. Je préfère ne pas prendre de risque ou reporter parce qu'elle n'est pas conforme, il faudra revenir devant le conseil municipal. Je ne souhaite pas le faire.

## La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

### 12 - Établissements d'accueil de la petite enfance - mesures de gestion - modification du règlement financier applicable aux jardins d'éveil municipaux.

#### Madame Marie-Anne Bouée, Maire-Adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans un souci de bonne gestion, l'équipe municipale s'efforce d'étoffer l'offre de service dans le domaine de la petite enfance

A cet effet, vous avez accepté en juin 2009 d'apporter quelques aménagements au règlement financier applicable aux structures municipales d'accueil de la petite enfance, visant notamment à augmenter les taux d'occupation, sur lesquels sont assises les participations des partenaires financiers : caisse d'allocations familiales et conseil général.

Il vous est proposé aujourd'hui, dans ce même objectif, l'introduction du badgeage dans les établissements d'accueil municipaux, en commençant par les 6 jardins d'éveil au mois de septembre prochain. Ce dispositif permettra en effet, grâce à un outil approprié, de relever les heures de présence réelles des enfants et gérer ainsi au mieux le planning d'occupation des structures. Le dispositif sera étendu aux crèches collectives en septembre 2011.

Les règles de facturation restent les mêmes. Ce nouvel outil implique cependant une modification mineure des règles de gestion, notamment celles relatives à la période d'adaptation, désormais facturée au réel et non plus au forfait. Il permettra également d'établir la facturation des heures supplémentaires non plus manuellement mais grâce à un système d'enregistrement des heures d'arrivée et de départ des enfants par le biais d'une borne tactile.

Il vous est proposé en conséquence d'approuver les modifications apportées au règlement financier applicable aux jardins d'éveil pour prendre acte de l'aménagement des règles de gestion induit par l'introduction du badgeage.

#### Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Ce dernier souhaitait savoir si l'objectif de cette délibération était de facturer différemment les heures supplémentaires. Il lui a été répondu que la facturation du juste prix était légitime, mais que l'objectif premier consistait à optimiser les structure d'accueil de la petite enfance.

#### Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait confirmer que ce nouveau dispositif serait étendu à terme à l'ensemble des crèches de la ville et qu'il n'engendrerait pas une augmentation des charges pour les parents.

Il a par ailleurs été ajouté que le financement de la mise en place du badgeage était assuré en grande partie par la CAF.

## M. Baguet

Effectivement, la CAF va subventionner à hauteur de 35 000 euros un projet qui va coûter au total 75 000 euros, soit presque fait la moitié.

## La délibération n°12 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance.

## M. Baguet

Chacun est libre de faire ce qu'il veut.

### 13 - Etablissements d'accueil de la petite enfance - gestion des structures multi-accueil "Les Mouettes" (rue Heinrich) et "Au bonheur des ours" (rue Koufra)

## **- autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant**

### **Madame Marie-Anne Bouée, Maire-Adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer un marché à procédure adaptée, passé en application de l'article 30 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché de prestation de service, qui a trait à la gestion de 2 structures multi-accueil dédiées à la petite enfance :

1°/ La structure "Les Mouettes" située rue Heinrich, d'une capacité d'accueil de 20 places, gérée depuis son ouverture en octobre 2006 par la société "La Ronde des Crèches", qui est liée à la Ville par un marché à procédure adaptée.

Le nouveau marché prévoit le maintien à l'identique du projet de fonctionnement et des modalités de gestion.

2°/ La structure "Au Bonheur des Ours" située rue Koufra, d'une capacité d'accueil de 20 places également, gérée depuis son ouverture en 1998 par l'association ABC Puériculture, qui est liée à la Ville par une convention d'objectifs.

Le marché prévoit un projet de fonctionnement modifié, sur 2 points en particulier :

■ l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement, qui passera de 10h à 11h par jour

■ l'augmentation de l'offre de service proposée aux familles, en permettant l'accueil en journée continue de cinq bébés.

Le marché impose en outre au titulaire l'organisation d'un service de garde mutualisé sur les deux équipements, sur la période estivale notamment.

La commission d'appel d'offres a analysé les offres des candidats, après négociation, d'après les critères suivants :

■ le prix (40%) ;

■ la qualité technique de la prestation proposée : moyens humains, projet pédagogique (60%).

L'offre de la société La Ronde des crèches (55 quai Marcel Dassault - 92210 Saint-Cloud), ayant obtenu la meilleure note, a été retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres le vendredi 25 juin 2010.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### **La délibération n°13 est adoptée.**

Abstention du groupe @lternance.

## **14 - G.P.S.O. - Conservatoire à rayonnement régional - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt - adhésion de la Communauté d'agglomération à l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.).**

### **Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.**

Mes chers Collègues,

Par délibérations n°25 en date du 11 décembre 2008, vous avez approuvé le principe de création d'un pôle supérieur d'enseignement artistique commun aux Conservatoires des Villes de Paris et de Boulogne-Billancourt et autorisé la Ville à adhérer à l'association de préfiguration de ce pôle.

Par délibération n°24 du 10 décembre 2009 vous avez approuvé les statuts du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt en tant qu'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) et désigné les deux représentants titulaires de la Ville au sein du conseil d'administration.

Suite au transfert au 1er janvier dernier du Conservatoire à Rayonnement Régional à Grand Paris Seine Ouest, la communauté d'agglomération a sollicité, par délibération du 24 juin 2010, son adhésion à l'E.P.C.C. Pour l'heure, et dans l'attente d'une adaptation de la gouvernance de l'E.P.C.C., la Ville conserve sa représentation au conseil d'administration. Il vous est proposé d'approuver cette adhésion.

Au cours du 4e trimestre 2010, au vu des avis de ses membres, le conseil d'administration de l'E.P.C.C. se prononcera sur l'adhésion de G.P.S.O.

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération du 10 décembre 2009, le conseil avait désigné Monsieur Fournier et Madame Bondoux pour la représenter au sein du conseil d'administration. Dans la perspective de la tenue de ce conseil d'administration, et conformément à l'article 9 des statuts du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt, il vous appartient de désigner également deux suppléants pour compléter la représentation de notre commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Ce dernier a tenu à expliquer que son absence de vote avait pour unique cause le fait de n'avoir pu à ce jour consulter les statuts dont il demandait une copie pour le Conseil municipal.

## **M. Baguet**

Je voulais vous présenter les candidatures de Mme de Beauval comme première suppléante et de Mme Billard comme deuxième suppléante, à la fois à la culture et à la jeunesse.

Y a-t-il d'autre candidature ? *Aucune.*

## **Mme Bauche**

Cette question qui n'a pas de réponse, je sais bien que c'est un peu débile ici de demander la communication des statuts que l'on est supposé agréer. J'informe l'adjoint à la culture que je ne les ai jamais vus et j'espère que lui les a vus. Je trouverais normal de nous les joindre aux délibérations. On est un an après ma première demande.

Ma deuxième intervention est une suggestion : puisque définitivement je l'ai vu dans la revue de presse et on le redit maintenant, le conservatoire va être transporté sur l'île Seguin, je voudrais bien que l'on m'explique toutes les mesures de concertation que l'on va avoir avec les parents, et notamment vous avez dit tout à l'heure que les familles seraient équidistantes du conservatoire situé sur l'île Seguin par rapport au conservatoire situé sur Marcel Sembat. Franchement, ma géographie ne me dit pas cela.

## **M. Fournier**

Je répondrai sur les statuts, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, et sans malice, non je ne les ai pas vus, je les ai lus. Je me demande si vous ne confondez pas en fait les premiers statuts qui étaient sur l'association de préfiguration avant que l'on fasse le pôle d'enseignement. J'étais sincèrement persuadé que vous les aviez eus.

Quant aux statuts quasi définitifs, puisqu'ils sont légèrement revus du fait du changement du Conseil d'administration, ils ont été présentés en Conseil municipal avec une délibération. Ils étaient joints à cette délibération, c'était la délibération au Conseil municipal du 10 décembre 2009.

## **M. Baguet**

Oui, ils ont été communiqués à la suite d'une demande.

## **Mme Bauche**

Je vous prie de m'excuser. Je serais quand même intéressée de les revoir. Je n'ai pas besoin de les posséder, mais de passer les lire quelque part.

## **M. Baguet**

Nous vous les passerons à nouveau. Nous trouverons une solution.

Quant au conservatoire, Mme Bauche, nous ne reprendrons pas la discussion de tout à l'heure. J'ai dit que la distance moyenne sur le territoire serait la même. Vous n'avez pas bien écouté. Quand vous êtes dans un territoire fermé, que vous avez un point central, un point haut, un point bas, si le conservatoire est sur le point bas de la ville, ceux qui habitent autour vont faire moins de distance et notamment les 18 000 nouveaux habitants du Trapèze. Ceux qui habitent en haut vont faire plus de distance. La moyenne entre ceux qui vont faire plus et ceux qui vont faire moins est la même. C'est mathématique.

Globalement, je vous assure que cela ne pose pas trop de problème. Ce qui est important, c'est la desserte. Est-ce que oui ou non les mamans pourront venir en voiture et déposer les petits avec les instruments de musique ? Est-ce qu'elles pourront stationner un petit moment parce que les heures des professeurs de musique, ce n'est jamais précis ? La réponse est oui, il y aura un dépose-minute. Elles pourront déposer leur enfant et rester quelques minutes.

## **La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.**

Les 2 candidates sont élues à l'unanimité. Nous les félicitons.

## **15 - Musées municipaux - convention de groupement pour la réalisation du catalogue de l'exposition les nus de Marcel Gromaire - conventions de dépôt avec le fonds national d'art contemporain et Mme Denise Yencesse - convention de mécénat avec la Société Bellini conseil autorisation et approbation.**

### **Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, Rapporteur**

Mes chers collègues,

Plusieurs conventions vous sont présentées :

1) Convention de groupement pour la réalisation du catalogue de l'exposition L'érotisme de Marcel Gromaire : des Nus en quête d'idéal.

30 ans après la dernière grande exposition consacrée au peintre Marcel Gromaire (1892-1971) et organisée par le musée d'Art moderne de la Ville de Paris, le M-A30 souhaite faire découvrir ou redécouvrir la modernité de cet artiste étonnant.

L'exposition présentera du 10 novembre 2010 au 31 janvier 2011, une sélection de 70 chefs-d'œuvre réalisés entre 1920 et 1960, prêtés exceptionnellement par le musée d'Art moderne de la Ville de Paris, une dizaine par de généreux collectionneurs français et étrangers grâce à l'amitié de la Galerie de la Présidence (éditrice du catalogue raisonné du peintre), et le musée du Dessin et de l'Estampe originale de Gravelines.

Une trentaine de chefs-d'œuvre provenant des collections propres du M-A30 compléteront cette exposition sur l'icongraphie du Nu dans la peinture et le dessin de l'entre-deux-guerres.

A cette occasion, un catalogue sera édité par le M-A30 en lien avec La Galerie de la présidence. Le code des Marchés Publics autorisant la constitution d'un groupement entre une collectivité publique et une personne morale de droit privé, il est proposé de conclure une convention de groupement avec ce partenaire privé pour l'édition et la diffusion du catalogue. La Ville sera le coordonnateur du groupement et aura mandat pour passer la procédure de marché, négocier et choisir l'attributaire. En revanche, chacune des parties sera responsable de l'exécution de sa propre commande. (Annexe 1)

## 2) Convention de dépôt avec Mme Denise Yencesse

Mme Dodie Yencesse Malandra, veuve du sculpteur Hubert Yencesse, a souhaité mettre en dépôt au M-A30 une sculpture de son mari. Ce dépôt est consenti à titre gratuit, pour une durée de trois ans, les frais de transport et d'assurance étant à la charge du M-A30. Le projet de convention ci-joint règle les modalités pratiques de cette mise en dépôt. (annexe 2)

## 3) Convention de dépôt avec le Fonds national d'art contemporain (F.N.A.C)

Le F.N.A.C a accepté, après avis de son comité consultatif du 2 février 2010, de mettre en dépôt au M-A30, pour une durée de cinq ans, 69 œuvres comprenant principalement des peintures et des sculptures d'artistes représentatifs de la période de l'entre-deux guerres.

Ce dépôt est consenti à titre gratuit. En contrepartie, le M-A30 devra prendre à sa charge l'assurance des œuvres, leur transport ainsi qu'une partie des frais de restauration qui s'élèveront à 25 000 € au total répartis sur les exercices budgétaires 2010 et 2011.

Le projet de convention ci-joint règle les modalités pratiques de cette mise en dépôt. (Annexe 3)

## **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ainsi que Mme Bauche, à titre personnel, n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.**

## **16 - Convention avec le Conseil Général des Hauts-**

## **de-Seine relative au financement de l'espace santé jeunes et conventions de partenariat avec le centre de dépistage anonyme et gratuit / hopital Ambroise Paré, le centre Arthur Rimbaud hopital de Villejuif et l'association trait d'union - autorisation donnée au maire pour signer.**

## **Monsieur Frédéric Morand, conseiller municipal délégué, rapporteur**

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt compte parmi les trois villes de Grand Paris Seine Ouest et parmi les neuf villes du Département à s'être dotées d'un Espace Santé Jeunes (ESJ). Au début de l'année 2010, la ville a souhaité rendre plus lisible et cohérente sa politique d'accueil et de services permettant aux jeunes boulonnais de trouver en un seul lieu des réponses à leurs principales interrogations en matière d'emploi, de santé ou d'orientation.

C'est dans cette optique qu'une plate forme commune regroupant le BIJ, l'Espace Santé Jeunes et la mission locale, a été installée en début de cette année au premier étage de l'annexe Delory.

L'ESJ a pour objectifs de favoriser la prise en charge par les jeunes eux-mêmes de leur santé et de les accompagner physiquement, psychologiquement et socialement. Cet espace en accès libre, avec des plages horaires souples, est une structure d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation en matière de santé, destinée à un public âgé de 12 à 25 ans. Les jeunes sont accueillis de manière confidentielle, anonyme et gratuite par une équipe pluridisciplinaire qui les écoute, les accompagne et les encourage dans leurs démarches. Des groupes de paroles et des ateliers sont par ailleurs organisés dans les locaux de l'ESJ ou dans les établissements scolaires boulonnais.

Par délibération du 5 juillet 2010, le Conseil général des Hauts-de-Seine a souhaité reconduire le soutien financier qu'elle apporte aux structures de prévention et d'information créées dans le Département pour les jeunes de 12 à 25 ans. Cette aide vise à favoriser le fonctionnement de ces Espaces Santé Jeunes dont l'action complète celle des structures sanitaires et sociales existantes (centre hospitalier Ambroise Paré, Circonscription de la Vie Sociale, CRAMIF, Centre médico-psychologique, centre social).

Le concours financier du Conseil général des Hauts-de-Seine au profit des ESJ est mis en place dans un cadre conventionnel qui définit précisément les obligations de chaque partie.

Ainsi, en contrepartie de l'attribution d'une subvention départementale annuelle maximum de 30.490 €, la Ville s'engage à :

Mener dans le cadre du fonctionnement de l'ESJ, les missions telles qu'elles sont décrites dans le projet de convention et dans le contrat d'objectifs qui y est annexé ;

Réunir un comité de suivi et d'évaluation, composé de

représentants des parties signataires de la convention, au moins une fois par an ;

Transmettre au Conseil général des Hauts-de-Seine avant le 31 mars pour l'année civile écoulée, le rapport d'activité de l'ESJ et un état des dépenses et recettes ;

Transmettre avant le 31 octobre une note exposant les projets de l'ESJ pour l'année à venir, assortie du budget prévisionnel de la structure.

Ce renouvellement de convention par le Conseil Général montre le rôle important de l'espace santé jeunes pour le suivi et l'évaluation de la santé des jeunes au sein d'un dispositif de partenariat très actif.

Par ailleurs, pour répondre au mieux aux objectifs de cette convention, tout en permettant de soutenir la démarche de mutualisation des moyens dans laquelle la ville s'est engagée, il vous est proposé d'approuver des conventions de partenariat avec le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) de l'hôpital Ambroise Paré (consultation à l'ESJ d'un médecin 2h par mois), l'association Trait d'Union (consultation de psychologue addictologue 2h par semaine sur RV), et le Centre de Soins Ambulatoires et Prévention en Addictologie (CSAPA) Arthur Rimbaud de Saint-Cloud (consultation de deux psychologues alcoolologues 2h par mois) dans le cadre des actions décrites dans les conventions annexées à la présente délibération.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver le projet de convention Espace Santé Jeunes passée avec le Conseil général des Hauts de Seine ainsi que celui des trois conventions de partenariat jointes à cette délibération et d'autoriser le Maire à signer ces documents et leurs éventuels avenants. »

### **Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales**

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Une présentation de l'espace Santé Jeunes et de son évolution positive ces dernières années a eu lieu. Grâce à son déménagement récent et adapté et à une équipe dynamique et disponible, il répond à un vrai besoin à Boulogne-Billancourt, d'autant plus important que notre ville ne dispose pas de planning familial.

Par ailleurs, il est à noter que les citoyens de notre ville lui réservent un accueil favorable. Ainsi, certains ont insisté sur l'intérêt de le promouvoir dans la ville, les écoles, les collèges, les lycées.

### **Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### **La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.**

#### **M. Baguet**

Je voulais répondre aux questions posées tout à l'heure. Les deux décisions n° 99 et n° 101 concernent effectivement la même affaire, mais la première décision concerne le recours contre la décision qui a été prise et la deuxième décision porte sur le jugement au fond de l'affaire.

En ce qui concerne le dossier numéro 100, c'est pour défendre malheureusement une ASVP qui a été agressée dans la rue et insultée.

Je voulais aussi vous donner les dates de nos conseils municipaux :

■ Jeudi 7 octobre.

■ Jeudi 18 novembre.

■ Jeudi 9 décembre.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

On se retrouve au feu d'artifice le 13 juillet sur l'île Seguin.

La séance est levée à 21 heures 50.

#### **Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt**

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00